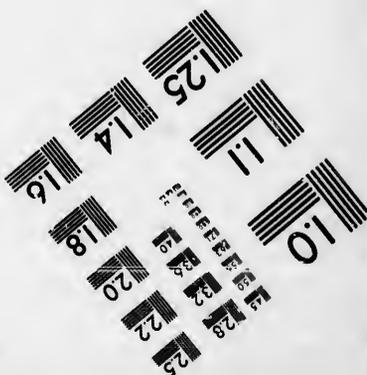
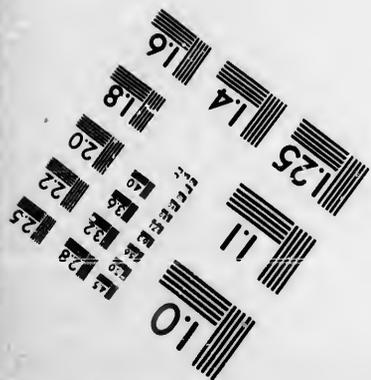
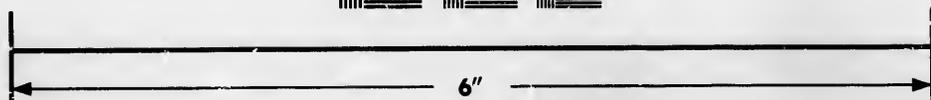
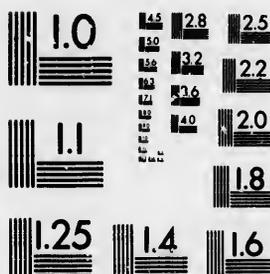


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

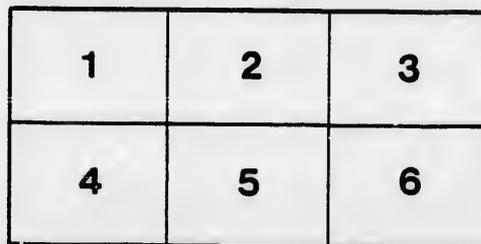
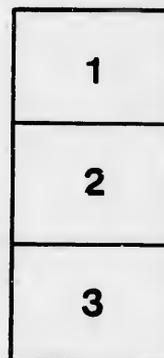
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminent soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminent par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

CATALOGUE
DE LA
BIBLIOTHEQUE DU BARREAU
DE
QUEBEC

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

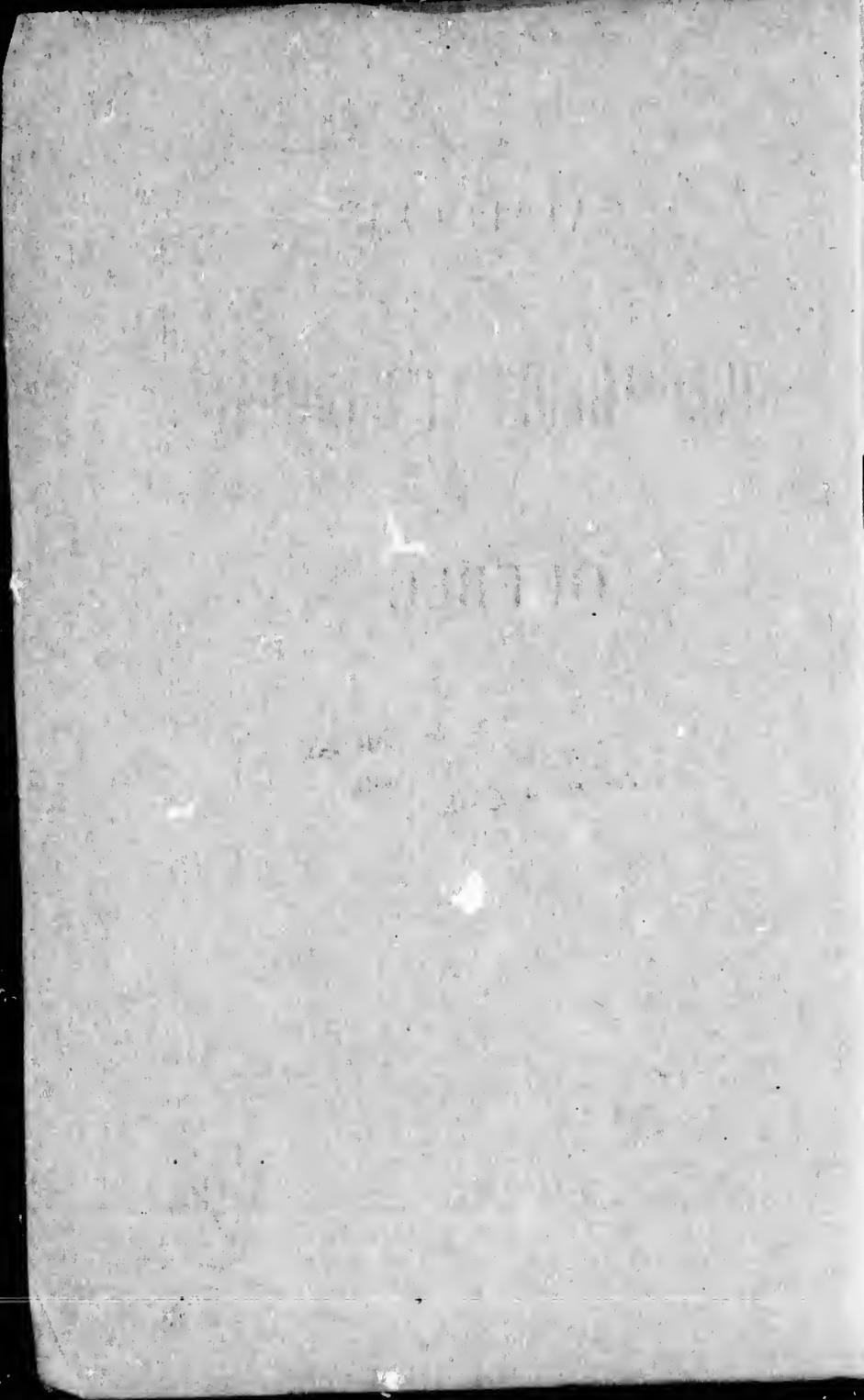
(LIVRES FRANÇAIS)

QUEBEC

IMPRIMERIE A. COTE ET C.

1876





I

I

an

of
th
to

D

CATALOGUE
DE LA
BIBLIOTHÈQUE DU BARREAU
DE
QUÉBEC.
(LIVRES FRANÇAIS)

PREMIÈRE PARTIE.

Les CODES ; Textes, Motifs, Commentaires, Traités.

CODES (Textes des).

CODE Civil du Bas-Canada, Edition officielle (Textes français et anglais), 1866. 16 C.

TABLE Analytique du Code Civil du Bas-Canada (Textes français et anglais) et Synopsis of the changes in the law effected by the Civil Code of Lower Canada, by T. McCord, Advocate, Secretary of the Codification Commission, 1866. 16 C.

LES cinq Codes français, 1819. 16 C.

Durand et Paultre. Code Général des lois françaises, continué et mis au courant chaque année par un supplément paraissant après la promulgation des lois votées dans la session législative ; contenant les codes ordinaires et toutes les lois usuelles d'un intérêt général, classées par ordre de matières et reliées entre elles par des renvois de concordance, le tout avec des annotations ; suivi d'une Table Générale Alphabétique et d'une Table Chronologique, 1875. 16 C.



CODES ANNOTÉS ET EXPLIQUÉS.

De Bellefeuille. Code Civil du Bas-Canada, d'après le rôle amendé déposé dans le bureau du Greffier du Conseil Législatif, augmenté des autorités citées par les Codificateurs dans le projet soumis à la Législature, d'un précis des changements introduits par le Code Civil dans les lois du Bas-Canada et d'une Table Alphabétique des Matières, 4 exemplaires, 1866. 16 C.

Dalloz (Ed. Fils) et Charles Verger. Code Civil annoté et expliqué d'après la jurisprudence et la doctrine avec renvoi au Répertoire Alphabétique et au Recueil Périodique de MM. Dalloz avec la collaboration de M. Jules Janet, 1873. 16 C.

Lahaye. Le Code Civil annoté des lois romaines, des lois, décrets, ordonnances, avis du Conseil d'Etat, des circulaires ministérielles publiées depuis sa promulgation jusqu'à nos jours et des opinions des auteurs qui ont écrit sur le Code, 1873. 16 C.

Rogron. Code Napoléon expliqué par ses motifs, par des exemples et par la jurisprudence, avec la solution, *sous chaque article*, des difficultés, ainsi que des principales questions que présente le texte, et la définition de tous les termes de droit, suivi d'un formulaire des actes sous seing privé, 1866. 16 D.

Sirey. Les Codes annotés contenant toute la jurisprudence des Arrêts et la doctrine des auteurs, par P. Gilbert, 1873. 16 C.

Teulet, D'Auvilliers et Sulpicy. Les Codes annotés offrant, sous chaque article, l'état complet de la doctrine, de la jurisprudence et de la législation, Code Napoléon, 1856-57. 16 C.

CODE CIVIL

Motifs et Rapports.

Anonyme. Projet du Code Civil du Bas-Canada, 1866. 16 B.

— De l'esprit des lois ou des rapports que les lois doivent avoir avec la constitution de chaque gouvernement, les mœurs, le climat, la religion, le commerce, etc., etc. 16 B.

Anonyme. Motifs et discours prononcés lors de la présentation du Code Civil par les divers Orateurs du Conseil d'Etat et du Tribunal, 1847. 16 D.

— Observations des Tribunaux d'Appel sur le projet de Code Civil, An X. 16 D.

Fafard de Langlade. Motifs des cinq Codes, contenant l'exposé des motifs sur chaque loi, présenté par les Orateurs du Gouvernement, des rapports faits au Tribunal au nom de la Commission de Législation; des opinions émises dans le cours de la discussion; des discours prononcés au Corps Législatif par les Orateurs du Tribunal; et d'une Table Analytique et raisonnée des matières tout du Code que des discours, 1810. 16 D.

Fénet. Recueil complet des travaux préparatoires du Code Civil, suivi d'une édition de ce code, à laquelle sont ajoutés les Lois, Décrets et Ordonnances formant le complément de la Législation civile de la France, et où se trouvent indiqués, sous chaque article séparément, tous les passages du Recueil qui s'y rattachent, 1827. 16 E.

Loché. Procès verbaux du Conseil d'Etat contenant la discussion du projet du Code Civil. An XII (1803 v. s.) 16 E.

Malleville. Analyse raisonnée de la discussion du Code Civil au Conseil d'Etat, 1829. 16 G.

Portalis. Discours, rapports et travaux inédits sur le Code Civil, 1844. 16 G.

— Discours, rapports et travaux inédits sur le Concordat de 1801 1845. 16 G.

Ouvrages Généraux.

Beaudry (Ed. A.) Le questionnaire annoté du Code Civil du Bas-Canada, 1872. *Le tome 1 seul est paru.* 19 D.

Cugnet. Commentaire sur la Coutume de Paris précédé d'un Recueil d'extraits d'Edits, Déclarations et Règlements de, *Sa Majesté T. C.*; de Règlements et de Jugements des Gouverneurs Généraux et Intendants concernant la justice; de Règlements et Ordonnances d'Intendants concernant la police et d'un traité des chemins en général, des bâtiments et des saillies des maisons dans les rues des villes et voies publiques; des rues et bâtiments qui menacent ruine, 1775. 16 G.

De Lorimier (Chs. C.) et Chs. A. Vilbon. La Bibliothèque du Code Civil de la Province de Québec, (ci-devant Bas-Canada), ou Recueil comprenant entr'autres matières :

1. Le Texte du Code en français et en anglais.
2. Les rapports officiels de MM. les Commissaires chargés de la Codification.
3. La citation au long des autorités auxquelles réfèrent ces Messieurs, à l'appui des diverses parties du Code, ainsi que d'un grand nombre d'autres autorités.
4. Des Tables de concordance entre le Code Civil du Bas-Canada et ceux de la France et de la Louisiane, 1871. *Les volumes I et II seuls sont parus.* 19 D.

Loranger. Commentaire sur le Code Civil du Bas-Canada, 1873. *Le volume I seul est paru.* 18 D.

Roy. Explication du Code Civil du Bas-Canada, 1865. *Le volume I seul est paru.* 18 F.

Acolas. Manuel de droit civil contenant l'exégèse du Code Napoléon et un exposé complet des systèmes juridiques, 1869. *Les tomes I et II seuls sont parus.* 17 C.

— Nécessité de refondre l'ensemble de nos Codes et notamment le Code Napoléon au point de vue de l'idée démocratique, suivie du Code Civil de la Convention, 1866. 17 C.

Amyot. Institutes ou principes des lois civiles avec les changements, corrections et améliorations dont les Codes Civil et de Commerce paraissent susceptibles, 1833. 17 C.

Anonyme. Instructions faciles sur les conventions ou notions simples sur les divers engagements qu'on peut prendre dans la société et sur leurs suites, 1766. 16 G.

— Dictées d'un Professeur de droit français, 1836. 17 C.

Anthoine de St. Joseph. Concordance entre les Codes Civils Etrangers et le Code Napoléon, 1856. 17 C.

Argou. Institutions au droit français, 1771. 16 G.

Aubry et Rau. Cours de droit civil d'après la méthode de Zachariæ, 1869. *Le tome VIII n'est pas encore paru.* 17 C.

Autonme. La conférence du droit français avec le droit romain en laquelle sont les titres et les lois des Digeste, Pandectes et Codes, tels que modifiés par les Edits, Ordonnances et Arrêts, 1829. 16 A.

- Auzanet.** Oeuvres complètes, 1708. 16 A.
- Bacquet.** Oeuvres complètes, 1744. 16 A.
- Bertauld.** Questions pratiques doctrinales du Code Napoléon, 1869. 17 C.
- Boileux.** Commentaire sur le Code Napoléon contenant l'explication de chaque article séparément, l'énonciation, au bas du commentaire, des questions qu'il a fait naître, des principales raisons de décider pour et contre, l'explication des passages des divers ouvrages où les questions sont agitées et les renvois aux Arrêts, 1856. 17 C et 17 D.
- Bouchel.** Bibliothèque ou Trésor du droit français où sont traitées les matières civiles, criminelles et bénéficiales, etc., etc., 1671. 16 A.
- Boullenois.** Questions sur les démissions de biens avec deux dissertations, l'une en la question six. sur les statuts personnels, réels et mixtes ; l'autre, en la question dix-neuf, sur les améliorations, 1727. 16 G.
- Bourjon.** Le droit commun de la France, 1770. 17 A.
- Bretonnier.** Recueil par ordre alphabétique des principales questions de droit, 1756. 16 G.
— Même ouvrage, 1783. 16 B.
- Brodeau.** Commentaire sur la Coutume de Paris, 1658. 17 A.
- Chabot.** Questions transitoires sur le Code Civil relatives à son autorité sur les actes et les droits antérieurs à sa promulgation et dont la discussion comprend : 1^o Le tableau des diverses Législations sur chacune des matières qui y sont traitées ; 2^o des explications sur les lois anciennes et sur le Code, 1829. 17 D.
- Charrier-Juignet.** Code Pratique ou le Code Civil expliqué dans ses rapports avec le Code de procédure contenant : 1^o L'exposé des motifs avec la solution de chaque article ; 2^o une Table Alphabétique et raisonnée de la marche à suivre dans le cas qui se présente, 1872. 17 D.
- Chopin.** Commentaire sur la Coutume d'Aniau, traduit du latin, 1762. 17 A.
- Classon.** Eléments du droit français considérés dans ses rapports avec le droit naturel et l'économie politique, 1875. 17 D.
- Coquille.** Oeuvres complètes, 1703. 17 A.

- Cotelle.** Cours de droit français du Code Civil de France approfondi, 1814. 17 D.
- Coulon.** Dialogues ou questions de droit : Discussion approfondie et dans une forme nouvelle, de toutes les questions de droit qui sont encore controversées, et qui se présentent le plus fréquemment dans les Tribunaux, 1838. 17 D.
- Dantoine.** Les règles du droit civil dans le même ordre qu'elles sont disposées au dernier titre du Digeste, traduites en français avec des explications et des commentaires sur chaque règle, et trois Tables : l'une de tous les Textes du droit rapportée et expliqués dans cet ouvrage ; l'autre des règles du droit rangées par ordre alphabétique selon leur ordre naturel ; la troisième de toutes les matières, 1742. 17 B.
- D'Aguossou.** Œuvres complètes, 1759. 16 B et 17 B.
- D'Espoissos.** Œuvres complètes, 1750. 17 A et 18 A.
- D'Héricourt.** Œuvres posthumes contenant ces consultations canoniques et civiles, 1759. 17 B.
- D'Ihering et Meydiou.** Le combat pour le Droit, 1875. 19 D.
- Delaporte.** Les Pandectes Françaises ou Recueil complet de toutes les lois en vigueur, contenant les Codes Civil, Criminel, de Commerce, Militaire, de Marine, Judiciaire, et les dispositions des autres lois, soit romaines, soit coutumières, soit Edits, Ordonnances ou Déclarations, soit Décrets, que ces Codes laissent subsister, avec des observations formant un traité substantiel et succinct 1803. 17 D et 17 E.
- Delaurière.** Texte des Coutumes de la Prévosté et Vicomté de Paris, avec notes nouvelles, 1777. 16 G.
- Deleurie.** Corps universel de droit français, 1830. 17 E.
- Delsol.** Explication élémentaire du Code Napoléon mise en rapport avec la doctrine et la jurisprudence, 1867. 17 F.
- Delvincourt.** Cours de Code Civil divisé en deux parties, dont l'une contient la 5^e édition des Institutes de droit civil français, du même auteur, revue et corrigée par lui ; et l'autre, la 3^e édition, également revue, corrigée, et augmenté des Notes d'Explications sur les dites Institutes, avec deux Tables, l'une, des articles des différents Codes, par ordre de numéros, avec l'indication des pages du texte où ils sont rapportés ; et l'autre, des Questions traitées dans les Notes, et rangées par ordre alphabétique de matières, 1834. 17 F.

- Demante.** Cours analytique de Code Civil, 1849. 17 F.
- Demolombe.** Cours de Code Napoléon, 1869. 28 volumes sont parus. 17 F et 17 G.
- Domat.** Lois civiles dans leur ordre naturel et droit public et Legum Delectus, 1745. 18 A.
- Doublet.** Le Guide universel, ou l'art de faire soi-même ses affaires avec sûreté, ou traité général et pratique des règles du droit, etc., etc., 1854. 18 C.
- Dubost.** Jurisprudence du Conseil ancienne, moderne et actuelle sur la matière des amortissements, francs fiefs, nouvel acquêts et indemnité, 1759. 17 B.
- DuCauroy.** Commentaire théorique et pratique du Code Civil avec la collaboration de E. Bonnier et J. B. P. Roustain, 1848. 18 C.
- Dufour.** Code Civil des Français avec les sources où toutes ses dispositions ont été puisées, 1806. 18 C.
- Dumolin.** Nouveau Coutumier Général ou Corps des Coutumes Générales et Particulières de France et des Provinces connues sous le nom de Gaules, 1724. 18 A.
- Dumoulin.** Caroli Molinæ Franciæ et Germaniæ celeberrimi jurisconsulti et in Supremo Parisionum Senatu antiqui advocati omnia quæ extant opera etc., 1681. 19 A et 20 A.
- Duperrier.** Œuvres complètes, 1759. 17 B.
- Duplessis.** Œuvres complètes, 1724. 18 A.
- Duranton.** Cours de droit français, suivant le Code Civil, avec des sommaires ou exposés analytiques en tête de chaque chapitre et section de matière, une Table Générale à la fin de chaque volume et des notes indicatives des lois romaines et anciennes Ordonnances où ont été puisées les lois nouvelles, et contenant les observations qui ne pouvaient entrer dans le texte sans en interrompre la marche, et une Table Analytique par ordre Alphabétique, 1841. 18 C.
- Duvergier V. Toullier et Duvergier.**
- Favorie.** Législation et jurisprudence françaises avec la doctrine des auteurs et les Arrêts des Cours Royales et de Cassation, traité usuel et pratique, 1846. 18 C.
- Favre.** Codex Fabricianus definitionum forensium et rerum in Sacro Sabaudie Senatu tractatarum, 1640. 29 A.

- Fénet.** Poitiers analysé dans ses rapports avec le Code Civil, et mis en ordre sous chacun des articles de ce code, ou les législations ancienne et nouvelle comparées, 1826. 18 C.
- Ferrière.** Commentaire sur la Coutume de Paris avec les notes de M. Sauvan d'Aramon, 1788. 16 G.
- Corps et compilation de tous les Commentateurs anciens et modernes sur la Coutume de Paris ou Grand Coutumier, 1714, 18 A et 19 A.
- Furgole.** Œuvres complètes, 1765. 18 B.
- Gin.** Analyse raisonné du droit français, par la comparaison des dispositions des lois romaines, et de celles de la Coutume de Paris, suivant l'ordre des Lois Civiles de Domat; avec un Texte de la Coutume de Paris, 1782. 18 C.
- Giraud.** Précis de l'ancien droit coutumier français et suivi du Texte des Coutumes de Paris et d'Orléans, avec conférences et notes, 1875. 18 C.
- Gousset.** Le Code Civil commenté dans ses rapports avec la théologie morale ou explications du Code Civil tant pour le for intérieur que le for extérieur, 1873. 18 D.
- Henrys.** Œuvres complètes, 1772. 19 A.
- Houard.** Anciennes lois des Français ou additions aux remarques sur les Coutumes Anglaises, 1754. 18 B.
- Imbert.** Enchiridon ou brief Recueil du droit écrit, gardé et observé ou abrogé en France, 1605. 18 B.
- Jourdan.** Le droit français, ses règles fondamentales, ses rapports avec les principes de la morale, avec l'économie politique et avec l'utilité générale, 1875. 18 D.
- Jovet.** La jurisprudence du Palais réduite en maximes tirées et compilées du droit et des Arrêts, des Ordonnances et de la Coutume de Paris, 1674. 18 B.
- Laurent.** Principes du droit civil, 1869. 18 D.
- LeMaistre.** Coutume de Paris rédigée dans l'ordre naturel de la disposition de ses articles avec la résolution des questions que l'ambiguïté ou l'obscurité du Texte ont fait naître, le sentiment des auteurs sur chaque difficulté, et la raison tant de douter que de décider, 1741. 19 A.
- Locré.** La législation civile, commerciale et criminelle de la France, 1827. 16 E, 16 F et 16 G.

- Civil, et
ou les
18 C.
- les notes
16 G.
- nciens et
outumier,
et 19 A.
18 B.
- raison des
utume de
avec un
18 C.
- suivi du
erences et
18 C.
- s avec la
nt pour le
18 D.
- 19 A.
- remarques
18 B.
- , gardé et
18 B.
- s rapports
olitique et
18 D.
- es tirées et
es et de la
18 B.
- 18 D.
- tuel de la
estions que
e, le senti-
on tant de
19 A.
- helle de la
F et 16 G.
- Loisel.** Institutes coutumières avec des notes nouvelles par Me Eusèbe de Laurière, 1758. 16 G.
- Loyseau.** Œuvres complètes, 1701. 19 A.
- Marcardé et Pont.** Explication théorique et pratique du Code Napoléon contenant l'analyse critique des auteurs et de la jurisprudence et un traité résumé après le commentaire de chaque titre, 1852. 18 E.
- Michélet.** Origines du droit français cherchées dans les symboles et formules du droit universel, 1837. 18 E.
- Moulin.** Unité de Législation en Europe, 1865. 18 E.
- Mourlon.** Répétitions écrites sur le Code Napoléon, contenant l'exposé des principes généraux, leurs motifs et la solution des questions théoriques, 1869. 18 E.
- Picot.** Code Napoléon expliqué article par article d'après la doctrine et la jurisprudence suivi d'une Table Analytique et Alphabétique, 1868. 18 E.
- Pocquet de Livonnière.** Règles du droit français, 1744, 16 G.
— Même ouvrage, 1768. 16 G.
- Pothier.** Œuvres complètes, 1781. 18 B et 19 B.
— Œuvres annotées et mises en corrélation avec le Code Civil et la Législation actuelle par M. Bugnet, 1861. 18 F.
— Table des matières des œuvres de Pothier publiée par M. Siffrein, 1825. 18 F.
— Table de concordance entre les articles du Code Civil et les passages de Pothier qui se rapportent à chacun de ces articles, par Pinel-Grand-Champs et Marie-Saint-Georges, 1824. 18 F.
- Prévost de la Jannès.** Les principes de la jurisprudence française exposés suivant l'ordre des diverses espèces d'actions qui se poursuivent en justice, 1701. 16 G.
- Remy.** Œuvres complètes de J. Domat, édition augmentée de l'indication des articles qui se rapportent aux différents questions traitées par cet auteur, des Lois, Arrêts, Senatus-Consultes, Décrets, Ordonnances du Roi, Avis du Conseil d'Etat, Décisions de Ministres et des Arrêts de la Cour de Cassation et des Cours Royales, 1828. 18 F.
- Rénusson.** Œuvres complètes, 1760. 20 A.
- Rey.** Traité des principes généraux du droit et de la Législation, 1828. 18 F.

- Rivières.** Revue doctrinale des variations et des progrès de la jurisprudence de la cour de Cassation en matière civile et dans l'ordre du Code Napoléon, 1862. 18 F.
- Rodière.** Traité sommaire des diverses parties du droit français contenant toutes les règles usuelles de législation et de jurisprudence sur le Droit Public, le Droit Privé, le Droit Criminel et leurs divers éléments, 1838. 18 F.
- Rouget.** Manuel du Droit Civil et Commercial contenant le texte des principales dispositions du Code Napoléon et du Code de Commerce, etc., etc., 1864. 18 F.
- Sallé.** L'Esprit des Ordonnances de Louis XV en matière Civile, Criminelle et Bénéficiale. Ordonnances des Donations, des Testaments, des Substitutions, du Faux, des Successions des Mères à leurs enfants, etc., etc., 1774. 19 D.
- Sauvan d'Aramon.** Nouveau commentaire sur la Coutume de la Prévôté et Vicomté de Paris par M. Claude de Ferrière, avec notes manuscrites, 1719. 16 G.
- Serres.** Les Institutions du droit français suivant l'ordre de celles de Justinien, 1753. 19 B.
- Taulier.** Théorie raisonnée du Code Civil, 18 F et 18 G.
- Thiercelin.** Principes du Droit, 1865. 18 G.
- Tissot.** Introduction historique à l'étude du droit considéré dans les faits ou dans les mœurs, les usages, les institutions et les lois, 1875. 18 G.
- Introduction philosophique à l'étude du droit en général et du droit privé en particulier considéré dans les principes ou la raison, 1875. 18 G.
- Toullier et Duvergier.** Droit Civil français, 18 G.
- Tricot.** Guide de l'homme, ses droits et ses devoirs ou Recueil de tout ce qu'il est indispensable de connaître en matière civile, judiciaire et commerciale, enrichi d'un traité de correspondance, 1864. 18 G.
- Troplong.** Droit Civil expliqué, 1856. 19 C et 19 D.
- Vuillaume.** Commentaire analytique du Code Napoléon, renfermant les principes généraux du droit, les motifs de chaque article, les solutions motivées des questions auxquelles il donne lieu, les opinions des auteurs qui les ont traitées et approfondies et la jurisprudence, 1855. 19 D.
- Zachariæ.** Le Droit Civil français, traduit de l'Allemand sur la cinquième édition annotée et rétablie suivant l'ordre du Code Napoléon par G. Massé et Ch. Vergé, 1854. 19 D.

*Traité spécial suivant l'ordre du Code
Civil du Bas-Canada.*

TITRE PRÉLIMINAIRE.—*Promulgation, distribution, effet, application, interprétation et exécution des lois en général.*

Boullenois. Traité de la personnalité et de la réalité des lois, coutumes, ou statuts, par forme d'observations ; auquel on a ajouté l'ouvrage latin de Rodenburgh intitulé : *de jure quod oritur à Statutorum diversitate*, 1765. 19 E.

— Dissertation sur les questions qui naissent de la contrariété des lois et des coutumes, 1732. 19 B.

— Traité de la Rétroactivité des lois ou commentaire approfondi du Code Civil, 1832. 19 E.

Delisle. Principes de l'interprétation des lois, des actes, des conventions entre les parties et spécialement des Législations française et étrangères concernant l'Étranger en France ; avec l'examen critique de la jurisprudence moderne, 1852. 19 E.

Kalindero. De la Rétroactivité des lois, 1864. 19 E.

Mailher de Chassat. Traité des Statuts d'après le droit ancien et le droit moderne, ou droit international, 1845. 19 E.

Rousset. Science nouvelle des lois, principes, méthodes et formules suivant lesquels les lois doivent être conçues, rédigées et codifiées, 1871. 19 E.

Théodosiadès. De la non-rétroactivité des lois, 1866. 19 E.

Ymbert. Essais critiques sur le Code Napoléon. Première partie. Le portique du Code. Etude sur le titre préliminaire (articles 1 à 7), 1860. 19 E.

LIVRE I^{er}.—*Des personnes.*

Proudhon. Traité de l'état des personnes, 3^e édition revue et augmentée par M. Valette, 1842. 19 F.

Valette. Explication sommaire du livre I^{er} du Code Napoléon et des lois accessoires, 1859. 19 F.

TITRE Ier.—*Jouissance et privation des Droits Civils.*

- Coin de Lisle. Jouissance et privation des Droits Civils, 19 F.
Desquiron. Traité de la Mort Civile en France, 1822. 19 F.
Guichard (J.) Traité des Droits Civils, 1821. 19 F.
Richer. Traité de la Mort Civile, 1755. 19 B.

TITRE II.—*Actes de l'Etat Civil.*

- Rioff. Commentaire des actes de l'Etat Civil, formant le titre II du livre Ier du Code Civil ; contenant : 1o Un exposé de l'ancienne législation ; 2o Une analyse raisonnée de chacune des dispositions du titre II du Code Civil ; 3o Des formules d'actes adaptés aux diverses circonstances dans lesquelles ils peuvent être rédigés ; 4o Les lois, décrets, ordonnances, avis du Conseil d'Etat, décisions et circulaires ministérielles relatives aux actes de l'état civil, 1844. 19 F.
Sauvan. Traité complet des actes de l'Etat Civil et des questions d'Etat qui s'y rattachent, 1859. 19 F.

TITRE III.—*Domicile.*

- Desquiron. Traité du domicile et de l'absence, 1812. 19 F.

TITRE IV.—*Des absents.*

- Biret. Traité de l'absence et de ses effets, 1824. 19 F.
DeMoly. Traité des absents, 1822. 19 F.
Plasman. Code et Traité des absents, 1841. 19 F.

TITRE V.—*Du mariage.*

- Agier. Du mariage dans ses rapports avec la religion et avec les lois nouvelles de France, Frimaire An IX. 19 F.
Allemand. Traité du mariage et de ses effets, 1853. 19 F.
Ameline. Des nullités du mariage et des conditions de sa validité en droit Romain et en droit Français, 1866. 19 F.
Anonyme. Traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance et quelques pièces curieuses sur le même sujet. 19 F.
Chardon. Puissance maritale, V. p. 14.

- s Civils.*
- Civils, 19 F.
- 19 F.
- 19 F.
- 19 B.
- nt le titre II
n exposé de
de chacune
es formules
esquelles ils
nances, avis
érielles rela-
19 F.
- es questions
19 F.
- 19 F.
- 19 F.
- 19 F.
- n et avec les
19 F.
- 19 F.
- e sa validité
19 F.
- cause d'im-
sujet. 19 F.
- Coquerel.** Traité des mariages mixtes, 1857. 19 F.
- Debacq.** Des nullités de mariage, 1863. 19 F.
- Deloze.** Théorie sur la puissance maritale chez les romains et dans le droit civil français, contenant les droits et les devoirs de l'homme et de la femme dans le mariage, 1867. 19 F.
- Duchesne.** Du mariage, 1845. 19 F.
- Duperry.** Traité des dispenses de mariage, de leur validité ou invalidité et de l'état des personnes suivant les dispositions canoniques, Ordonnances et Arrêts, 1759. 19 F.
- Girard.** Des nullités du mariage, 1862. 19 F.
- Glasson.** Du consentement des époux au mariage, d'après le droit romain, le droit canonique, l'ancien droit français, et les législations étrangères, 1864. 19 F.
- Mercier.** Des conditions du mariage en droit romain; des nullités de mariage en droit français, 1862. 19 F.
- Pilastre.** Conditions du mariage, 1861. 19 F.
- Rambaud.** Des nullités du mariage en droit romain et en droit français, 1868. 19 F.
- Richecour.** Essai sur l'histoire de la législation des formes requises pour la validité du mariage, 1856. 19 F.
- Rupert.** Des lois civiles concernant le mariage des Chrétiens, 1853. 19 G.
- Tissot.** Le mariage, la séparation et le divorce, considérés au point de vue du droit naturel, du droit civil, du droit ecclésiastique et de la morale, suivi d'une étude sur le mariage civil des Prêtres, 1868. 19 G.
- Vazeille.** Traité du mariage, de la puissance maritale et de la puissance paternelle, 1825. 19 G.
- Viaud.** De la puissance maritale considérée sous les rapports historique, philosophique et juridique, et précédée d'une introduction sur les lois de son adoucissement progressif depuis les mœurs primitives jusqu'aux législations contemporaines, 1855. 19 G.
- Vigneaux.** Du mariage en droit romain. De la communauté réduite aux acquêts en droit français, 1867. 19 G.

TITRE VI.—*Séparation de corps.*

- Breton.** Du divorce en droit romain. De la séparation de corps en droit français, 1863. 19 G.
- Massol.** De la séparation de corps et de ses effets quant aux personnes et quant aux biens, 1841. 19 G.

TITRE VII.—*Paternité et filiation.*

- Bédel.** Nouveau traité de l'adultère et des enfants adultérins selon les lois civiles et pénales, 1826. 19 G.
- Fournel.** Traité de l'adultère, 1783. 19 G.
- Traité de la séduction, 1781. 19 G.
- Guyard.** Des preuves de la filiation légitime, 1870. 19 G.
- Héan.** De la paternité et de la filiation, 1868. 19 G.
- Morillot.** De la condition des enfants nés hors mariage, dans l'antiquité et au moyen âge, en Europe, 1866. 19 G.
- Ragobert.** De l'adoption, 1868. 19 G.
- Revel.** De l'adultère suivant la jurisprudence et la doctrine, 1871. 19 G.
- Rolland de Villargues.** Traité des enfants naturels, 1811. 19 G.
- Sieye.** De l'adultère chez les peuples de l'antiquité, à Rome et dans la législation française, 1875. 19 G.

TITRE VIII.—*Puissance paternelle.*

- Chardon.** Traité des trois puissances, maritale, paternelle et tutélaire, 1841. 19 G.

TITRE IX.—*Minorité, tutelle et émancipation.*

- Bousquet.** Des conseils de famille, avis de parents, tutelles et curatelles, 1813. 19 G.
- Chardon.** Puissance tutélaire. *Voy. ci-dessus.*
- Ferrière.** Traité des tutelles, 1765 19 B.
- Fréminville.** Traité des minorités et de la tutelle, 1845. 19 G.

Jay. Traité des conseils de famille, des tuteurs, subrogés-tuteurs et curateurs, et des conseils judiciaires, 1847. 19 G.

Magnin. Traité des minorités, tutelles et curatelles, de la puissance paternelle, émancipation, conseils de famille, interdiction, et généralement des capacités et incapacités, qui naissent de ces diverses situations, 1842. 19 G.

Marchant. Traité des minorités et de la tutelle, 1839. 19 G.

Meslé. Traité des minorités, tutelles et curatelles; des gardes, des gardiens, de la puissance paternelle, etc., etc., 1752. 19 B.

TITRE X.—*Majorité, interdiction, curatelle, et du conseil judiciaire.*

TITRE XI.—*Des corporations.*

LIVRE II.—*Des biens et de la propriété.*

TITRE I^{er}—*Distinction des biens.*

Vaugeois. Essai sur la distinction des biens, en droit romain et en droit français, 1860. 20 C.

TITRE II.—*De la propriété.*

Affre. Traité de la propriété des biens ecclésiastiques, 1837. 20 C.

Agnès. De la propriété, considérée comme principe de conservation, ou de l'hérédité, 1839. 20 C.

Chabot. Traité de la propriété mobilière, 1839. 20 C.

Chardon. Traité du droit d'alluvion ou examen approfondi des droits de l'Etat et des Riverains, sur les attérissements naturels et accidentels de fleuves, rivières etc., 1830. 20 C.

Félix et Henrion. Traité des rentes foncières, suivant l'ordre de Pothier et suivant les principes de la législation nouvelle, 1828. 20 C.

Gaudry. Traité du domaine comprenant le domaine public, le domaine de l'état, le domaine de la couronne, le domaine public municipal, le domaine privé des communes, le domaine départemental, etc., etc., 1862. 20 C.

Hastron. De la propriété en droit romain et en droit français. 1866. 20

- Lefèvre de la Planche.** Mémoires sur les matières domaniales ou traité du domaine, 1764. 20 B.
- Lesenne.** De la propriété avec ces démembrements, usufruit, usage, habitation et servitude, suivant le droit naturel, le droit romain et le droit français, 1858. 20 C.
- Mareschal.** Mémoire à consulter sur la question juridique de la propriété perpétuelle et héréditaire des œuvres de l'esprit. 20 C.
- Proudhon.** Traité du domaine de propriété, ou de la distinction des biens considérés principalement par rapport au domaine privé, 1839. 20 C.
- Traité du domaine public, etc., etc., 1843. 20 C.
- Rivière (H. F.)** Examen du régime de la propriété mobilière en France, 1854. 20 C.
- Tartarin.** Occupation en droit romain et en droit français. 20 C.
- Toussaint.** Code de la propriété, ou traité complet des bâtiments, des forêts, des chemins, des plantations, des mines et carrières et des eaux, etc., etc., 1833. 20 C.
- Vagnat.** Parallèle des lois des bâtiments et de la propriété, 1836. 20 C.

TITRE III.—*Usufruit, usage et habitation.*

- Jay et. Beaume** Traité de la vaine pâture et du parcours. 20 C.
- Joly.** De l'usufruit légal en droit français et du pécule castrens^o en droit romain, 1864. 20 C.
- Proudhon.** Traité des droits et usufruit d'usage personnel et d'habitation, 1836. 20 D.
- Des droits d'usage, servitudes réelles, du droit de superficie et de la jouissance des biens communaux et des établissements publics, 1848. 20 D.
- Salviat.** Traité de l'usufruit, de l'usage et de l'habitation, 20 D.

TITRE IV.—*Des servitudes.*

- Decampile.** Traité des servitudes ou confrontation du droit français avec les lois romaines concernant les droits d'usage et les services français, 1853. 20 D.

es domaniales
20 B.

ents, usufruit,
droit naturel, le
20 C.

juridique de la
de l'esprit. 20 C.

de la distinction
port au domaine
20 C.

20 C.

té mobilière en
20 C.

t français. 20 C.

et des bâtiments,
mines et carrières
20 C.

de la propriété,
20 C.

itation.

u parcours. 20 C.

épécule castrens⁹
20 C.

age personnel et
20 D.

droit de superficie
des établissements
20 D.

habitation, 20 D.

ontation du droit
des droits d'usage
20 D.

Desgodets. Les lois des bâtiments, suivant la Coutume de Paris, 1768. 20 D.

— Même ouvrage, 1777. 20 D.

Fournel. Traité du voisinage, revu par M. Tardif, 1827. 20 D.

Frémy-Ligneville. Traité de la législation des bâtiments et constructions, 1848. 20 D.

Jousselin. Traité des servitudes d'utilité publique ou des modifications apportées par les lois et les règlements à la propriété immobilière en faveur de l'utilité publique, 1850. 20 D.

Lalauze. Traité des servitudes réelles, à l'usage de tous les Parlements, soit pays de droit écrit, soit pays coutumiers, etc., etc., 1761. 20 B.

Lepage. Lois des bâtiments et le nouveau Desgodets, 1817. 20 D.

Machelard. Examen critique des distinctions admises soit en droit romain, soit en droit français en ce qui concerne les servitudes prédiales, 1868. 20 D.

Pardessus. Traité des servitudes ou services fonciers, 1838. 20 D.

Perrin, Rendu et Sirey. Code Perrin ou Dictionnaire des constructions et de la contiguité; législation complète des servitudes et du voisinage, du sol bâti, cultivé ou planté, etc., 1870. *C'est l'ouvrage le plus détaillé et le plus complet.* 20 E.

Revel. De la nature des divisions et de l'établissement des servitudes réelles en droit Romain et en droit Français, 1857. 20 E.

Solon. Traité des servitudes réelles à l'usage des jurisconsultes, des experts et des propriétaires, 1837. 20 E.

TITRE V.—*De l'emphytéose.*

Pepin Le Halleur. Histoire de l'emphytéose en droit romain et en droit français, 1843. 20 E.

LIVRE III.—*Acquisition et exercice des droits de propriété.*

TITRE I.—*Successions.*

Aymé. De la séparation des patrimoines, 1860. 20 E.

Barafort. Traité théorique et pratique de la séparation des patrimoines, 1867. 20 E.

- Bertrand.** Des rapports à successions en droit romain et en droit français, 1864. 20 E.
- Bilhard.** Traité du bénéfice d'inventaire et de l'acceptation des successions, 1838. 20 E.
- Boissonnade.** Histoire de la réserve héréditaire et de son influence morale et économique, 1873. 20 E.
- Bonnet.** Théorie et pratique des partages d'ascendants envisagés au point de vue du droit ancien, de la législation actuelle et des réformes proposées, 1874. 20 E.
- Boucher d'Argis.** Traité de la crue des meubles au-dessus de leur prise, 1741. 20 E.
- Boucheul.** Traité des conventions de succéder ou successions contractuelles, 1727. 20 B.
- Chopin.** Des rapports à succession en droit français et en droit romain, 1868. 20 E.
- Classon.** Du droit d'accroissement entre co-héritiers, 1862. 20 E.
- Dernusson.** Traité des subrogations de ceux qui succèdent au lieu et place des créanciers, 1702. 20 B.
- De Verdière.** Du bénéfice d'inventaire en droit romain et en droit français, 1866. 20 E.
- Dollinger.** Traité historique de la séparation des patrimoines en droit romain, dans l'ancien et dans le nouveau droit français, 1865. 20 E.
- Dufresne.** Traité de la séparation des patrimoines, 1842. 20 E.
- Dutruc.** Traité du partage de succession et des opérations et formalités qui s'y rattachent tels que les scellés, inventaires, la vente du mobilier, la licitation, le retrait successoral, 1855. 20 E.
- Faure.** Des pactes sur succession future en droit romain et en droit français ancien et moderne, 1867. 20 E.
- Le Brun.** Traité des successions, 1775. 20 A.
- Malpel.** Traité élémentaire des successions *ab intestat*, 1824. 20 E.
- Mareschal.** Du droit héréditaire des auteurs, et des erreurs du Congrès de Bruxelles, 1859. 20 E.

n et en droit
20 E.
eptation des
20 E.
de son in-
20 E.
ndants envi-
tion actuelle
20 E.
au-dessus de
20 E.
successions
20 B.
s et en droit
20 E.
, 1862. 20 E.
succèdent au
20 B.
romain et en
20 E.
atrimoines en
droit français,
20 E.
1842. 20 E.
opérations et
s. inventaires,
successorale,
20 E.
t romain et en
20 E.
20 A.
lat, 1824. 20 E.
des erreurs du
20 E.

Martin. Traité des successions, précédé d'une explication des lois sur la paternité et la filiation, les droits civils, le domicile et l'enregistrement des successions, 1811. 20 E.

Martin Saint-Ange. Tableau général sur les degrés de parenté et sur l'ordre des successions régulières, 1837. Voir *Brochures*. 38 B.

Masson. Etude sur la séparation des patrimoines, 1867. 20 E.

Michaux. Traité pratique des liquidations et partages de communauté, de succession et de société avec un choix de formules entièrement nouvelles, 1869. 20 E.

Moulin. Des droits successifs des enfants naturels dans les différentes législations de l'Europe, 1866. 20 E.

Nicolas. Manuel du partage des successions, 1855. 20 E.

Poujol. Traité des successions, 1837. 20 E.

Requier. Traité théorique et pratique des partages d'ascendants, 1868. 20 F.

Resteau. Traité des droits de succession, de mutation par décès et de mutation en ligne directe entre époux, contenant les règles de la perception, 1859. 20 E.

Simonnet. Histoire et théorie de la saisine héréditaire dans les transmissions de biens par décès, 1851. 20 E.

Tissandier. Traité méthodique et complet sur la transmission des biens par succession, donations et testaments, suivant les lois anciennes, intermédiaires et nouvelles, 1805. 20 F.

Trencart. De l'indignité en droit romain et en droit français, 1866. 20 F.

Vazeille. Des successions, donations et testaments, 1837. 20 F.

Vitalis. Traité des partages faits en justice, 1811. 20 F.

TITRE II. — *Donations et testaments.*

Anonyme. Maximes sur les insinuations des donations, publications des substitutions et sur les insinuations ecclésiastiques, 1734. 21 C.

Bonald. La liberté de tester et la divisibilité de la propriété, 1866. 21 C.

- Coin de Lisle.** Commentaire du titre des donations et testaments, 1855. 21 C.
- Limite du droit de rétention par l'enfant donataire renonçant, 1352. 21 C.
- D'Aguesseau.** Questions concernant les substitutions, avec la réponse de tous les Parlements et Cours Souveraines du Royaume, et les observations sur les dites réponses, 1770. 21 B.
- D'Amour.** Conférence de l'Ordonnance concernant les donations avec le droit romain, les anciennes Ordonnances, la jurisprudence des Parlements et le sentiment des auteurs, 1753. 21 C.
- DeFontaine.** De la transmission entrevif de la propriété foncière en droit romain, dans l'ancien droit et dans le droit actuel, 1864. 21 C.
- Desjardins.** Recherche sur l'origine de la règle : *Donner et retenir ne vaut*, 1868. 21 C.
- Desquiron.** Le Nouveau Furgolo, ou traité des testaments, des donations entre-vifs et de toutes autres dispositions à titre gratuit, mis en rapport avec les principes du Code Napoléon, 1810. 21 C.
- Grenier.** Traité des Donations, des testaments et de toutes autres dispositions gratuites, 1844. 21 C.
- Martou.** Révocabilité pour cause d'ingratitude des donations entre époux faites par contrat de mariage, 1860. V. *Brochures*. 38 B.
- Massol.** La règle *Nemo pro parte testatus et pro parte intestatus decedere protest* en droit romain et en droit français, 1867. Voir *Brochures*. 38 B.
- Masson.** Des substitutions fidéi-commissaires, 1863. 21 C.
- M * * *** L'Esprit des deux Ordonnances de Louis XV, sur les donations et sur les testaments, 1752. 21 C.
- Michaux.** Traité pratique des testaments notariés, olographes, mystiques et autres, et des actes qui en sont la conséquence, etc., etc., 1865. 21 C.
- Traité pratique des donations entre-vifs entre époux, des partages d'ascendants et des actes qui en dérivent, etc., etc., 1866. 21 C.
- Poujol.** Traité des donations entre-vifs et des testaments. 21 C.

- et testaments, 21 C.
- aire renonçant, 21 C.
- tions, avec la souveraineté du es, 1770. 21 B.
- les donations s, la jurisprudence, 1753. 21 C.
- priété foncière le droit actuel, 21 C.
- e: *Donner et* 21 C.
- estaments, des positions à titre ode Napoléon, 21 C.
- s et de toutes 21 C.
- donations entre brochures. 38 B.
- arte *intestatus* français, 1867. 38 B.
3. 21 C.
- s XV, sur les 21 C.
- és, olographes, a conséquence, 21 C.
- re époux, des ivent, etc., etc., 21 C.
- estaments. 21 C.
- Ragon.** Théorie de la Rétention et de l'imputation des dons faits à des successibles avec résolution affirmative de la question du cumul de la réserve et de la portion disponible, 1862. 21 C.
- Ricard.** Traité des donations entre-vifs et testamentaires, 1734. 21 A.
- Rolland de Villargues.** Des substitutions, 1833. 21 C.
- Rousseau de Lacombe.** Commentaire sur les nouvelles Ordonnances concernant les donations, les testaments, le faux principal, le faux incident, et la reconnaissance des signatures et écritures privées en matière criminelle, etc., etc., 1753. 21 B.
- Rouvière.** Traité de la révocation et nullité des donations, legs, institutions, fidéicommiss et élections d'héritiers par l'ingratitude, l'incapacité et l'indignité des donataires héritiers, légataires substitués et élus à une succession, 1738. 21 B.
- Saint-Espès-Lescot.** Des donations entre-vifs et testamentaires, 1855. 21 D.
- Thévenot D'Essaule de Savigny.** Traité des substitutions fidéicommissaire, contenant toutes les connaissances essentielles dans le droit romain et dans le droit français, avec les notes sur l'Ordonnance de 1747, 1778. 21 B.
- Vauce.** Liberté de tester, 1864. 21 D.
- Vernet.** Traité de la quotité disponible ou traité des restrictions apportées dans l'intérêt de la famille du disposant, 1855. 21 D.
- Villequez.** Etude historique sur les substitutions prohibées, 1863. 21 D.
- Wetter.** Droit d'accroissement entre colégataires, 1866. 21 D.

TITRE III.—*Des obligations.*

- Accarias.** Théorie des contrats innommés, 1873. 21 D.
- Ally.** De la transmission de la propriété et de ses démembrements par les conventions, 1855. 21 D.
- Adrianu.** Du paiement en droit romain et en droit français, 1866. 21 D.
- Biret.** Traité des nullités de tous genres, substantielles et de procédure, admises en matières civiles, 1821. 21 D.

- Bonnet.** Des éléments constitutifs de la chose jugée en matière civile, en droit romain et en droit français, 1862. 21 D.
- Bonnier.** Traité théorique et pratique des preuves en droit civil et en droit criminel, 1873. 21 D.
- Bourbeau.** Théorie des risques et périls dans les obligations en droit romain et en droit français, 1865. 21 D.
- Bourgnon.** Traités sur les obligations divisibles et indivisibles, 1846. 21 D.
- Bousquet.** Dictionnaire des contrats et obligations en matière civile et commerciale, etc., etc, 1840. 21 D.
- Breton.** Des éléments constitutifs de l'autorité de la chose jugée en matière civile dans le droit romain et dans le droit français, 1865. 21 D.
- Carathéodory.** De l'erreur en matière civile d'après le droit romain et le Code Napoléon, 1860. 21 D.
- Chabert.** De l'erreur en matière civile d'après le droit romain et le Code Napoléon, 1868. 21 D.
- Chardon.** Traité du dol et de la fraude en matière civile et commerciale, 1838. 21 D.
- Chassan.** Traité des délits et contraventions de la parole, de l'écriture et de la presse, 1846. 21 D.
- Danty.** Traité de la preuve par témoins en matière civile, 1769. 21 B.
- Darreau.** Traité des injures dans l'ordre judiciaire, 1785. 21 E.
- Deflers.** Des obligations divisibles et indivisibles en droit romain et en droit français, 1863. 21 E.
- Desjardins.** De la compensation et la demande reconventionnelle dans le droit romain et dans le droit français ancien et moderne, 1864. 21 E.
- Desquiron.** Traité de la preuve par témoin en matière civile, 1811. 21 E.
- Drion.** Du Notaire en second, 1836. 21 E.
- Eloy.** De la responsabilité de Notaires d'après les lois, la doctrine, et la jurisprudence 1863. 21 E.

- jugée en matière
62. 21 D.
- es en droit civil
21 D.
- es obligations en
21 D.
- s et indivisibles,
21 D.
- tions en matière
21 D.
- de la chose jugée
le droit français,
21 D.
- d'après le droit
21 D.
- le droit romain et
21 D.
- ère civile et com-
21 D.
- de la parole, de
21 D.
- à matière civile,
21 B.
- aire, 1785. 21 E.
- es en droit romain
21 E.
- nde reconvention-
français ancien et
21 E.
- en matière civile,
21 E.
- 21 E.
- s les lois, la doc-
21 E.
- Fremy-Ligneville.** Dictionnaire général des actes sous seing privé et conventions verbales en matière civile, commerciale et administrative. 21 E.
- Gabriel.** Traité des preuves, 1845. 21 E.
- Gauthier.** Traité de la subrogation de personnes ou du paiement avec subrogation, 1853. 21 E.
- Grelet-Dumazeau.** Traité de la diffamation, de l'injure et de de l'outrage, 1847. 21 F.
- Griolet.** De l'autorité de la chose jugée en matière civile selon le droit romain et le droit français, 1867. 21 E.
- Lair.** De la compensation et des demandes reconventionnelles dans le droit romain et dans le droit français, 1862. 21 E.
- Larombière.** Théorie et pratique des obligations, 1857. 21 E.
- Lewandowski.** De la solidarité en droit romain et en droit civil français, 1866. 21 E.
- Malpyre.** Traité pratique des actes privés en matière civile, commerciale et administrative, 1862. 21 E.
- Massol.** De l'obligation naturelle et de l'obligation morale en droit romain et en droit français, 1862. 21 F.
- Michaux.** Guide pratique pour la rédaction de tous les actes des notaires, etc., etc., 1863. 21 F.
- Mourlon.** Traité théorique et pratique des subrogations personnelles suivi d'un appendice sur les différents cas de subrogation à l'hypothèque légale de la femme, 1848. 21 F.
- Pagès.** De la responsabilité des Notaires, ou exposition complète et raisonnée de la doctrine et de la jurisprudence en matière de dommages intérêts qui peuvent être réclamé contre les Notaires, etc., etc., 1843. 21 F.
- Perrin.** Traité des nullités do droit en matière civile, 1816. 21 F.
- Plasman.** Des Contres Lettres considérées 1o dans leurs rapports avec les obligations en général ; 2o avec les lois fiscale en vigueur ; 3o avec les règles du contrat de mariage, 1839. 21 F.
- Poujol.** Traité des obligations, 1846. 21 F.

- Prandière.** Le serment en justice, 1864. 21 F.
- Récarnier.** De la responsabilité en raison du fait d'autrui et des choses qui sont en notre possession dans le droit romain, et dans le droit français, 1859. 21 F.
- Robert.** Des contrats par correspondance, 1868. 21 F.
- Rodière.** De la solidarité et de l'indivisibilité, 1852. 21 F.
- Savigny.** Le droit des obligations, 1873. 21 F.
- Solon.** Théorie sur la nullité des conventions et des actes de tous genres, en matière civile, 1835. 21 F.
- Sorel.** Responsabilité des propriétaires de bois et forêts et locataires de chasse concernant les dommages aux champs causés par le gibier. 21 F.
- Sourdat.** Traité général de la responsabilité et de l'action en dommages-intérêts en dehors des contrats, 1872. 21 F.
- Villy.** Des actes de l'interdit postérieurs au jugement d'interdiction, 1873. 21 F.

TITRE IV.—*Conventions matrimoniales.*

- Anouilh.** De l'institution contractuelle dans l'ancien droit français, 1860. 22 C.
- Battur.** Traité de la communauté de biens entre époux, 1830. 22 C.
- Beaulieu.** Des droits qui appartiennent au mari pendant le mariage sur la dot mobilière de sa femme en droit français et en droit romain, 1865. 22 C.
- Bonnet.** Des dispositions par contrat de mariage et des dispositions entre époux, 1860. 22 C.
- Boissonnade.** Histoire des droits de l'époux survivant, 1874. 22 C.
- Boucher d'Argis.** Traité des gains nuptiaux et de survie. 22 B.
- Cubain.** Traité des droits des femmes en matière civile et commerciale, 1842. 22 C.
- Daubanton.** Traité complet des droits des époux l'un envers l'autre et à l'égard de leurs enfants ; de la puissance maritale et paternelle ; de la minorité et des tutelles, 1810. 22 C.

21 F.
d'autrui et des
droit romain,
21 F.
21 F.
2. 21 F.
21 F.
es actes de tous
21 F.
et forêts et loca-
champs causés
21 F.
de l'action en
72. 21 F.
ment d'interdic-
21 F.
iales.
ancien droit fran-
22 C.
poux, 1830. 22 C.
i pendant le ma-
droit français et en
22 C.
ge et des disposi-
22 C.
ivant, 1874. 22 C.
de survie. 22 B.
ère civile et com-
22 C.
poux l'un envers
naissance maritale
1810. 22 C.

- Dubois.** De la condition légale des femmes sous le rapport du Senatus Consulte Vellein en droit romain et de l'incapacité de la femme mariée en droit français, 1860. 22 C.
- Dufour.** Traité de la séparation de biens, 1812. 22 C.
- Dutruc.** Traité de la séparation de biens judiciaire, 1853. 22 C.
- Gide.** Etude sur la condition privée de la femme dans le droit ancien et moderne et en particulier sur le Senatus Consulte Vellein, 1867. 22 C.
- Lallier.** De la condition de la femme dans la famille Athénienne, 1875. 22 C.
- LeBrun.** Traité de la communauté entre mari et femme avec un traité des communautés ou sociétés tacites, 1754. 22 A.
- Marcel.** Du régime dotal et de la nécessité d'une réforme dans cette partie de notre législation, 1844. 22 C.
- Mennesson.** Des récompenses sous le régime de la communauté légale, 1853. 22 C.
- Michaux.** Traité pratique des contrats de mariage et des actes qui en sont la suite ou la conséquence, 1869. 22 C.
- Odier.** Traité du contrat de mariage et du régime des biens entre époux, 1847. 22 C.
- Pénicaud.** Du Senatus Consulte Vellein en droit romain et de l'incapacité de la femme mariée en droit français, 1868. 22 C.
- Périer.** De la capacité de la femme, 1868. 22 C.
- Rénusson.** Traité de la communauté de biens entre l'homme et la femme conjoints par mariage, 1699. 22 A.
- Même ouvrage, 1723. 22 B.
- Traité du douaire, etc., 1743. 22 B.
- Traité des propres réels, réputés réels et conventionnels, 1724. 22 B.
- Même ouvrage, 1733. 22 B.
- Rodière et Pont.** Traité du contrat de mariage et des droits respectifs des époux, 1868. 22 C.

Roussilhe. Traité de la dot, 1856.	22 C.
Salvandy. Gains de survie entre époux, 1855.	22 C.
Seriziat. Traité du régime dotal, 1843.	22 C.
Sincholle. De l'inaliénabilité de la dot mobilière et immobilière en droit romain et en droit français, 1867.	22 C.
Tessier. Traité de la dot, 1835.	22 D.
— Question sur le dot, 1852.	22 D.
Tillard. Des actes dissolutifs de communauté, 1851.	22 D.
Trenty. De la restitution de la dot en droit romain et de la séparation de biens judiciaire en droit français, 1866.	22 D.
Venant. Code de la Veuve ou de la femme délaissée, de la femme de l'absent, de l'aliéné, de l'interdit, du prodigue, du failli, du condamné, etc., etc., 1854.	22 D.

TITRE V.— *Vente.*

Dufour. Des contrats de vente, d'échange, de prêt et de rente, 1823.	22 D.
Folleville. Vente de la chose d'autrui.	22 C.
Malecot. De la cession des créances en droit romain et en droit civil ; de l'endossement en droit commercial, 1868.	22 D.
Mir. De la cession des créances en droit romain ; de l'endossement et de ses effets en droit français, 1868.	22 D.
Miroménil. Traité des évictions et de la garantie formelle.	22 D.
Turpault. De la garantie contre l'éviction dans la vente en droit romain et en droit français, 1867.	22 D.

Vices Redhibitoires.

Dejean. Traité théorique et pratique de l'action redhibitoire dans le commerce des animaux domestiques, 1868.	22 D.
Galisset et Mignon. Nouveau traité des vices redhibitoires et de la garantie dans les ventes et échanges d'animaux domestiques, ou jurisprudence vétérinaire, 1864.	22 D.
Jauze. Guide du commerce des animaux domestiques, 1844.	22 D.

Rey. Traité de la jurisprudence vétérinaire, contenant la législation sur les vices redhibitoires et la garantie dans les ventes et échanges d'animaux domestiques, 1875. 22 C.

TITRE VI.—Échange.

TITRE VII.—Louage.

Agnel. Manuel des propriétaires et locataires de maisons, hôteliers, aubergistes et logeurs, 1863. 22 E.

Aulanier. Traité du domaine congéable, 1848. 22 E.

Chatinières. Du bail à loyer et du privilège du bailleur en droit romain et en droit français, 1868. 22 E.

Deloume. Droits et obligations des ouvriers sous le point de vue de la loi civile, 1863. 22 E.

Farine. Des Hôtels meublés. 22 E.

— Guide du locataire et propriétaire, 1847. 22 E.

Ferry. De la nature du droit du fermier ou du locataire de maison, 1841. 22 E.

Gavinet. Des sûretés réelles du bailleur d'immeubles en droit romain et en droit français, 1864. 22 E.

Lefort. Histoire des contrats des locations perpétuelles ou à longue durée, 1875. 22 E.

Mariage. De la réforme des beaux à ferme, 1867. 22 E.

Masson. Traité pratique des locations en garni en général et particulièrement de la profession d'hôtelier et du contrat d'hôtelierie, 1847. 22 E.

Me plain. Traité du bail à portion de fruits ou colonage partiaire, 1850. 22 E.

Sauger. Du louage et des servitudes dans leurs rapports avec les usages locaux. 22 E.

Sergent et Vasserot. Nouveau manuel complet du propriétaire et du locataire ou sous locataire tant des biens de ville que des biens ruraux, 1865. 22 E.

Voituriers.

Vanhuffel. Traité du contrat de louage et de dépôt appliqué aux voituriers, 1841. 22 E.

Voir aussi voituriers, p. 37.

TITRE VIII.—Mandat.

Demenget et de Peyronny. Du mandat, de la commission et de la gestion d'affaires, 1870. 22 E.

TITRE IX.—Du Prêt.

Cotelle. Traité des intérêts, 1826. 22 E.

Vignon. Du prêt à intérêt, 1859. 22 E.

TITRE X.—Du Dépôt.

TITRE XI.—Des Sociétés.

Besley. Commentaire théorique, pratique et critique du Code de commerce; des sociétés en commandites par actions, 1869. 22 E.

Dejean. Des Sociétés de secours mutuels, 1870. 22 E.

Delangle. Des sociétés commerciales, 1843. 22 E.

Malepyre et Jourdan. Traité des sociétés commerciales, 1833. 22 E.

Persil. Des sociétés commerciales ou commentaire sur les sociétés en général, etc., etc., 1833. 22 E.

Rivière. Commentaire de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, etc., etc., 1868. 22 E.

— Explication de la loi 17 juillet 1856 relative aux sociétés en commandites par actions avec les motifs, 1857. 22 E.

Romiguière. Commentaire sur la loi sur les sociétés en commandites par actions et de la loi sur l'arbitrage forcé, 1861. 22 E.

Talon. Etude sur le contrat de société, 1867. 22 E.

— Commentaire de la loi sur les sociétés à responsabilité limitée, 1863. 22 E.

Tripier. Commentaire sur la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, 1867. 22 E.

VaVasseur. Traité théorique et pratique des sociétés par actions, 1868. 22 E.

TITRE XII.—*Rentes viagères.*

Maas. Théorie élémentaire des annuités viagères et des assurances sur la vie, 1865. 22 E.

TITRE XIII.—*Transactions.*

Accarias. De la transaction en droit romain et en droit français, 1863. 22 E.

Marbeau. Traité des transactions, 1832. 22 F.

Rigal. Traité des transactions suivant les principes du droit français, 1834. 22 F.

Tabary. Des transactions en droit romain et en droit français, 1863. 22 F.

TITRE XIV.—*Du jeu et du pari.*

TITRE XV.—*Cautionnement.*

Ponsot. Traité du cautionnement en matière civile et commerciale, 1844. 22 F.

TITRE XVI.—*Nantissement.*

TITRE XVII.—*Privilèges et Hypothèques.*

Amiaud. De la renonciation à son hypothèque légale par la femme du vendeur au profit de l'acquéreur, 1869. 22 F.

Bertaud. Traité théorique et pratique de la subrogation à l'hypothèque légale des femmes mariées, 1864. 22 F.

Cabrye. Du droit de rétention, 1860. 22 F.

Cotelle. Des privilèges et hypothèques, 1820. 22 F.

Despréaux. Dictionnaire général des hypothèques. Manuel complet des propriétaires, acquéreurs et vendeurs, créanciers ou prêteurs sur hypothèques, 1841. 22 F.

Delamontre. Traité du prêt sur hypothèque, 1847. 22 F.

- Deffis.** Droit de suite des créances hypothécaires dans le droit français, 1868. 22 F.
- Dubost.** Des hypothèques judiciaires sur les biens à venir, des droits réels et de l'inscription hypothécaire. 22 F.
- Favard de Langlade.** Traité des privilèges et hypothèques, 1812. 22 F.
- Grenier.** Traité des hypothèques, 1829. 22 F.
- Hervieu.** Dictionnaire des privilèges et hypothèques ou résumé de jurisprudence, de législation et de doctrine, 1863-4. 22 F.
- Martou.** Des privilèges et hypothèques, 1863. 22 F.
- Mourlon.** Examen critique et pratique du commentaire de M. Troplong sur les privilèges, 1855. 22 F.
- Persil.** Régime Hypothécaire, 1833. 22 F.
- Pouget.** Guide du créancier hypothécaire, ou moyen à employer par les créanciers hypothécaires pour garantir leur gage contre les conséquences de l'incendie, 1866. V. Brochures. 38 B.
- R . . .** Commentaire sur l'édit portant création de conservateurs des hypothèques sur les immeubles réels et fictifs. 22 F.
- Roussellier.** Du droit de résolution et du privilège accordé au vendeur non payé, 1863. 22 F.
- Saint-Aubin.** De la restitution de la dot en droit romain. De l'hypothèque légale et de la subrogation à l'hypothèque légale de la femme mariée en droit français, 1873. 22 F.
- Saint-Chereau.** De l'étendue des créances privilégiées du propriétaire locateur d'immeubles dans les cas de faillite et de déconfiture, 1863. 22 F.
- Saint-Joseph.** Concordance entre les lois hypothécaires étrangères et françaises, 1847. 22 F.
- Soulages.** Traité des hypothèques, 1761. 22 G.
- Taillefer.** Des privilèges sur les meubles, 1852. 22 F.
- Trémoulet.** Le régime hypothécaire et le sens commun. 22 G.

TITRE XVIII.—*Enregistrement des droits réels.*

- Bonner.** Essai sur la loi d'enregistrement, 1852. 32 G.
- Championnière et Rigaud.** Traité des droits d'enregistrement, de timbres et d'hypothèques, 1839. 22 G.
- Mourlon.** Traité théorique et pratique de la transcription. 22 G.
- Rivière et François.** Explication de la loi sur la transcription en matière hypothécaire, 1855. 22 G.
- Rivière et Huguet.** Questions théoriques et pratiques sur la transcription en matière hypothécaire, 1856. 22 G.
- Vallette.** De l'effet ordinaire de l'inscription en matière de privilèges sur les immeubles, 1843. 22 G.
- Verdier.** Transcription hypothécaire, 1865. 22 G.

TITRE XIX.—*Prescriptions.*

- Bousquet.** Dictionnaire des prescriptions en matières civiles, commerciales et criminelles, 1838. 22 G.
- Folleville.** Considérations générales sur l'acquisition ou la libération par l'effet du temps, 1869. 22 G.
- Reynaud.** De l'usucapion des meubles en droit romain; de la règle en fait de meubles : *possession vaut titre*, en droit français, 1873. 22 G.

Possession.

- Alauzet.** Histoire de la possession et des actions possessoires. 22 G.
- Garnier.** Traité de la possession et des actions possessoires et pétitoires, 1847. 22 G.
- Molitor.** La possession, la revendication, la publicienne et la servitude, 1868. 22 G.
- Wodon.** Traité théorique et pratique de la possession et des actions possessoires, 1866. 22 G.
Voir aussi Actions en bornage et possessoires, p. 44.

TITRE XX.—*Emprisonnement en matières civiles.*

- Coin de Lisle.** Contrainte par corps, 1834. 22 C.

- Coin de Lisle.** Cautions des contraignables par corps en matière civile et commerciale et donneurs d'aval, 1861. 22 G.
- Duverdy.** Dissertation sur la contrainte par corps, sur son histoire et son application en matière civile et commerciale, 1852. 22 G.
- Fournel.** Traité de la contrainte par corps, An XI. 22 G.

LIVRE IV.—*Lois commerciales.*

Motifs.

- Anonyme.** Observations des tribunaux de cassation et d'appel, des tribunaux et Conseils de commerce sur le projet du Code de commerce, An XI. 23 C.
- Gorneau, Legras et Roux.** Révision du projet du Code de commerce précédée de l'analyse raisonnée des observations du tribunal de cassation, des tribunaux d'appel et des tribunaux et conseils de commerce, An XI, (1803.) 23 C.

Ouvrages Généraux.

- Alauzet.** Commentaire du Code de commerce et de la législation commerciale, 1868. 23 C.
- Anonyme.** Dictionnaire universel théorique et pratique du commerce et de la navigation ; marchandises, géographie et statistique commerciales, métrologie universelle, comptabilité, droit commercial terrestre et maritime, navigation, marine marchande, douanes et économie politique, commerciale et industrielle, 1873. 23 C.
- Le praticien des juges et consuls, ou Traité de commerce de terre et de mer, à l'usage des marchands, négociants et gens d'affaires, 1742. 23 B.
- Bécane.** Questions de droit commercial suivies des solutions, 1853. 23 C.
- Bédarride.** Droit commercial ou Commentaire du Code de commerce, 1864. 23 C et 23 D.
- Besley.** Commentaire théorique, pratique et critique du Code de commerce, 1867. 23 D.
- Des actes de commerce en droit français et des causes de dissolution des sociétés en droit romain, 1865. 23 D.

corps en ma-
1861. 22 G.

ur son histoire
le, 1852. 22 G.

22 G.

s.

tion et d'appel,
projet du Code
23 C.

du Code de com-
bservations du
el et des tribu-
23 C.

de la législation
23 C.

pratique du com-
graphie et statis-
omptabilité, droit
on, marine mar-
merciale et indus-
23 C.

é de commerce de
égociants et gens
23 B.

es des solutions,
23 C.

du Code de com-
23 C et 23 D.

ritique du Code de
23 D.

des causes de dis-
23 D.

Boistai. Précis du cours de droit commercial professé à la faculté de droit de Paris, 1876. 23 D.

Boutaric. Explication de l'ordonnance de Louis XIV, concernant le commerce, 1743. 23 B.

Bravard-Veyrières et Demangeat. Traité complet de droit commercial, 1862. 23 E.
Le vol. IV n'est pas encore paru.

Colfavru. Le droit commercial comparé de la France et de l'Angleterre suivant l'ordre du Code de commerce Français, 1863. 23 E.

Couetoux. Des achats et ventes de marchandises entre commerçants en droit français et de la garantie dans la vente en cas d'éviction en droit romain, 1874. 23 E.

Dageville. Code de commerce expliqué par la jurisprudence, 1828. 23 E.

Daniel de Folleville. Traité de la possession des meubles et des titres au porteur, 1875. 23 E.

Daubanton. Répertoire universel de législation commerciale, intérieure et maritime de l'Empire, 1810. 23 E.

Delamarre et Lepotevin. Traité théorique et pratique de droit commercial, 1861. 23 F.

Delvincourt. Institutes de droit commercial français, 1823. 23 F.

Denière. La juridiction consulaire de Paris, 1563 à 1792, sa création, ses luttes, son administration intérieure, ses usages et ses mœurs, 1872. 23 F.

Despréaux. Compétence des tribunaux de commerce, dans leurs rapports avec les tribunaux civils, 1834. 23 F.

Devilleneuve et Massé. Dictionnaire du Contentieux commercial, ou Résumé de législation, de doctrine et de jurisprudence en matière de commerce, 1840. 23 B.

De Vinck. Pratique commerciale et recherches historiques sur la marche du commerce et de l'industrie, 1867. 23 F.

Dufour. Le parfait négociant, ou Code du commerce, avec instructions et formules, 1808. 23 F.

Fréméry. Etudes de droit commercial, ou du droit fondé par la coutume universelle des commerçants, 1833. 23 F.

- Fouzès.** L'article 347 du Code de commerce, 1875. 23 F.
- Höchster, Sacré et Oudin.** Manuel de droit commercial français et étranger, suivant les lois, les coutumes et la jurisprudence de tous les pays du monde, 1874. 23 F.
- Höchster et Sacré.** Manuel de droit commercial, 1855. 23 F.
- Jousse.** Commentaire sur l'Ordonnance du commerce du mois de mars 1673, suivi de l'art des lettres de change, par Dupuy de la Serra, avec les notes de M. Bécane, 1841. 23 F.
- Massé.** Le droit commercial dans ses rapports avec le droit des gens et le droit civil, 1874. 23 F.
- Milon.** Traité des fraudes en matière de marchandises, tromperies, falsifications et de leur poursuite en justice, 1853. 23 F.
- Molinier.** Traité de droit commercial ou explication méthodique des dispositions du Code de commerce, 1846. 23 F.
- Mollet.** De la compétence des conseils de Prud'hommes. 23 F.
- Mongalvy et Germain.** Analyse raisonné du Code de commerce, 1824. 23 C.
- Monnier.** Guide pratique du commerçant ou le droit commercial mis à la portée de tout le monde, 1856. 23 F.
- Nicolin.** Notions élémentaires et pratiques de droit commercial à l'usage des Négociants, 1868. 23 G.
- Nouguier.** Des tribunaux de commerce, des commerçants et des actes de commerce, 1844. 23 G.
- Oudin.** Le Code de commerce mis en concordance article par article avec les principales législations étrangères, 1875. 23 G.
- Orillard.** De la compétence et de la procédure des tribunaux de commerce. Traité de la juridiction commerciale, 1855. 23 G.
- Pardessus.** Cours de Droit commercial, 1856. 23 G.
— Eléments de jurisprudence commerciale, 1811. 23 G.
- Paris.** Le Droit commercial français, ou Commentaire du Code de commerce, 1854. 23 G.
- Ricard.** Traité général du commerce, 1723. 23 B.

- 23 F.
- Commercial fran-
caise et la jurispru-
dence, 23 F.
1855. 23 F.
- Code de droit des
commerces, par Dupuy de
Lôre, 23 F.
- Code de droit des
commerces, 23 F.
- Marchandises, trom-
peries, 1853. 23 F.
- Code méthodique
des lois, 23 F.
- Commerces. 23 F.
- Code de com-
merce, 23 G.
- Droit commer-
cial, 23 F.
- Droit commercial à
l'étranger, 23 G.
- Marchands et des
commerces, 23 G.
- Code de droit par
articles, 1875. 23 G.
- Code des tribunaux de
commerce, 1855. 23 G.
- 23 G.
- 23 G.
- Code de Commerce
français, 23 G.
- 23 B.
- Ripert.** Des caractères et des modes de preuve de la vente com-
merciale en droit français et de la garantie contre l'éviction
en matière de vente en droit romain, 1874. 23 G.
- Rivière.** Répétitions écrites sur le Code de commerce, 1870. 23 G.
- Etudes sur les tribunaux de commerce, 1863. 23 G.
- Du commis voyageur et de son préposant. Traité suivi
d'un appendice sur les représentants de commerce, 1863. 24 D.
- Rogron.** Code de commerce. Livre Ier; du commerce en général,
1868. 23 G.
- Rogue.** Jurisprudence consulaire et instruction des négociants,
1773. 23 G.
- Rouen.** Corps des lois commerciales, ou Recueil complet des lois
et règlements généraux, édits, ordonnances, arrêts du conseil,
1839. 23 G.
- Savary.** Le parfait négociant, ou Instructions générales pour ce
qui regarde le commerce des marchandises de France ou des
pays étrangers, 1777. 23 B.
- Saint-Joseph.** Concordance entre les Codes de commerce étran-
gers et le Code de commerce français, 1844. 23 B.
- Solon.** Nouveau guide général du Code de commerce et du Code
Napoléon expliqué, 1868. 24 C.
- Teulet et Camberlin.** Répertoire alphabétique de jurisprudence
commerciale, 1873. 24 C.
- Thiériet.** Corps de droit commercial français, 1841. 24 C.
- Toubeau.** Les institutes du droit consulaire, ou les Eléments de
la jurisprudence des marchands, 1700. 23 B.
- Vilain.** Guide théorique et pratique des conseils de Prud'homme,
1861. 24 C.
- Vincens.** Exposition raisonnée de la législation commerciale,
1834. 24 C.
- Vogel.** Du commerce et de la puissance commerciale de l'Angle-
terre et de la France, 1864. 24 C.

Traité spéciaux.

TITRE I.—*Lettres de change, billets, chèques et mandats à ordre.*

Girouard. Essai sur les lettres de change et les billets promissoires, 1860. 24 C.

Bédarride. Commentaire sur la loi du 14 juin 1865, sur les chèques, 1874. 24 C.

Dufour. La question des chèques, 1864. *Voir Brochures.* 38 B.

Dupuy. L'art des lettres de change suivant l'usage des plus célèbres places de l'Europe, 1768. 24 C.

Lemercier. Des chèques en droit français et de la cession des créances en droit romain, 1814. 24 C.

Nouguier. Des lettres de change, et des effets de commerce. 24 C.
— Des chèques, 1865. 24 C.

Pardessus. Traité des contrats et des lettres de change, des billets à ordre et autres effets de commerce, 1809. 24 C.

Persil. De la lettre de change et du billet à ordre, 1837. 24 C.

Schièbe. Traité théorique et pratique des lettres de change et autres effets de commerce, 1819. 24 C.

Yèche. Traité de la lettre de change et du billet à ordre, 1846. 24 C.

Commerce maritime.

Azuni. Système universel de principes de droit maritime de l'Europe, An VI. 24 C.

Bouley-Paty. Cours de droit commercial maritime. 24 C et 24 D.

Caumont. Dictionnaire universel de droit maritime, 1867. 23 G.

Clairac. Des Us et Coutumes de la mer, 1661. 24 B.

Delaporte. Traité des avaries particulières sur les marchandises dans leurs rapports avec le contrat d'assurances maritimes, 1838. 23 G.

Depistoye et Duverdy. Traité des prises maritimes dans lequel on a refondu en partie le traité de Valin, 1855. 24 D.

- et mandats à*
billets promis- 24 C.
1865, sur les 24 C.
chures. 38 B.
usage des plus 24 C.
e la cession des 24 C.
commerce. 24 C.
24 C.
de change, des 24 C.
1869. 24 C.
e, 1837. 24 C.
es de change et 24 C.
ordre, 1846. 24 C.
oit maritime de 24 C.
me. 24 C et 24 D.
ime, 1867. 23 G.
24 B.
les marchandises
ances maritimes,
23 G.
times dans lequel
5. 24 D.
- Dufour.** Droit maritime, 1859. 24 D.
Dufriche-Foulaines. Code des prises et du commerce de terre et de mer, 1804. 24 C.
Fresquet. Précis du cours de droit commercial maritime. 24 D.
Frignet. Traité des avaries communes et particulières suivant les diverses législations maritimes, 1859. 24 D.
Godet. Des courtiers-interprètes et conducteurs de navires. 24 D.
Pardessus. Collection de lois maritimes antérieures Au XVIIIe siècle, 1828. 24 B.
— Us et Coutumes de la mer, ou Collection des usages maritimes des peuples de l'antiquité et du moyen âge, 1847. 24 B.
Pouget. Principes de droit maritime ; assurance, capitaine, armateur, contrat à la grosse, affrètement, fret, connaissance, abordage, conseil, 1858. 24 D.
Valin. Commentaire sur l'Ordonnance de la marine du mois d'août 1681, 1841. 24 D.
- TITRE II.—Bâtiments marchands.**
- Filleau.** Traité de l'engagement des équipages des bâtiments du commerce, 1857. 24 D.
Eloy et Guerrand. Marine marchande. Des capitaines, maîtres et patrons ou Traité de leurs droits et obligations au point de vue commercial, civil, administratif et pénal, et dans leurs rapports avec les armateurs, chargeurs et assureurs. 24 D.
Toussaint. Manuel des armateurs et des capitaines de la marine marchande ou résumé de leurs droits et de leurs devoirs à terre et en cours de voyage. 24 D.
- Voituriers.**
- Duverdy.** Traité du contrat de transport par terre en général et spécialement par chemin de fer, 1861. 24 D.
Galopin. Des voituriers par terre, par eau et par chemin de fer, ou Traité théorique et pratique des transports, 1866. 24 D.
Grandvaux. Législation des transports par terre et par eau. Recueil annoté des lois, des règlements, de la jurisprudence administrative et judiciaire et des décisions ministérielles, 1855. 24 B.

Pommier. Des litiges en matière de transport par chemin de fer, 1860. 24 E.

Pouget. Du transport par eau et par terre, 1859. 24 E.

Sarrut. Législation et jurisprudence sur le transport des marchandises par chemin de fer, 1874. 24 E.

Commissionnaires.

Pérsil et Croissant. Commentaire sur les commissionnaires et sur les achats et ventes, 1836. 24 E.

Pouget. Des droits et des obligations des divers commissionnaires ou de la Commission en matière d'achats et de ventes. 24 E.

Bourses de Commerce.

Mollet. Bourses de commerce, agents de change et cautions, 1853. 24 E.

TITRE III.—Affretement.

TITRE IV.—Assurances.

Agnel. Manuel général des assurances, ou Guide pratique des assurances et des assurés, 1861. 24 E.

Alauzet. Traité général des assurances; assurances maritimes, terrestres et sur la vie, 1843. 24 E.

Bouley-Paty. Traité des assurances et des contrats à la grosse d'Emérigon, conféré et mis en rapport avec le nouveau Code de commerce et la jurisprudence, suivi d'un vocabulaire des termes de marine et des noms de chaque partie d'un navire, 1827. 24 D.

Cauvet. Traité sur les assurances maritimes comprenant la matière des assurances, du contrat à la grosse et des avaries, 1862. 24 E.

Giraudeau. Traité théorique, pratique et complet des assurances maritimes, 1837. 24 E.

Guilmin. Petit traité théorique et pratique de l'assurance sur la vie. 24 E.

Dehais. L'assurance sur la vie et les tontines, 1861. 24 E.

Grün et Jolliat. Traité des assurances terrestres, et de l'assurance sur la vie des hommes, 1828. 24 E.

- ar chemin de fer, 24 E.
 24 E.
 24 E.
 ansport des mar- 24 E.
 24 E.
 mmissionnaires et 24 E.
 24 E.
 ommissionnaires de ventes. 24 E.
 ange et cautions, 24 E.
 24 E.
 uide pratique des 24 E.
 24 E.
 urances maritimes, 24 E.
 24 E.
 ontrats à la grosse ec le nouveau Code un vocabulaire des partie d'un navire, 24 D.
 24 D.
 comprenant la marosse et des avaries, 24 E.
 24 E.
 mplet des assurances 24 E.
 24 E.
 de l'assurance sur la 24 E.
 24 E.
 s, 1861. 24 E.
 restres, et de l'assu- 24 E.
- Merger.** Des assurances terrestres, 1858. 24 E.
- Morel.** Manuel de l'assuré ou *Vade Mecum* du commerce maritime, 1848. 24 E.
- Persil.** Traité des assurances terrestres, suivi des statuts des diverses compagnies d'assurances, 1835. 24 E.
- Pouget.** Dictionnaire des assurances terrestres, 1855. 24 E.
- Jurisprudence des assurances, 1860. 24 F.
- De la prime en matière d'assurance terrestre, ou Manuel de l'agent d'assurance pour le recouvrement des primes en justice, 1858. 24 F.
- Guide du créancier hypothécaire ou moyen à employer par les créanciers hypothécaires pour garantir leur gage contre les conséquences de l'incendie à l'usage des Notaires et des agents des compagnies d'assurances. *Voir Brochures.* 38 B.
- Le père de famille ou de l'effet de l'assurance sur la vie dans les successions, 1867. *Voir Brochures.* 38 B.
- Quénauld.** Traité des assurances terrestres, suivi de deux traités traduits de l'anglais, le premier de l'assurance contre l'incendie, et le second sur l'assurance sur la vie des hommes, 1828. 24 F.
- Rome.** Du contrat d'assurance sur la vie en présence de la loi civile, de la loi commerciale, et des lois sur l'enregistrement, 1868. 24 F.
- Sautayra.** De l'assurance contre l'incendie, avec un commentaire sur chacun des articles des conditions générales imprimées sur les polices délivrées par les compagnies, 1841. 24 F.
- Taylor et Tardieu.** Etude médico-légale sur les assurances sur la vie, 1866. 24 F.
- Versigny.** Du droit en matière d'assurance sur la vie, 1868, *Voir brochures.* 38 B.

TITRE VI.—*Prêt à la grosse.*

Faillites et banqueroutes.

- Edgar et Chrysler.** The insolvent act of 1875, 1875. 32 D.
- Girouard.** Review of the insolvent act of 1864, 1865. 32 D.

MacMahon. The insolvent act of 1875, 1875.	32 D.
Popnam. The insolvent act of 1869, 1870.	32 D.
Wotherspoon. The insolvent act of 1875.	32 D.

Alauzet. Commentaire des faillites et banqueroutes et de la juridiction commerciale, 1872. 24 F.

Carle. La faillite dans le droit international privé, ou du conflit des lois des différentes nations en matière de faillite. 24 F.

Viardot. Des effets de la faillite relativement aux hypothèques et aux privilèges, 1872. 24 F.

Brevets d'invention.

Nouguier. Des brevets d'invention et de la contrefaçon. 24 F.

Céréales.

Rivière. Précis historique et critique de la législation des céréales, 1839. 24 F.

CODE DE PROCÉDURE CIVILE.

Textes.

CODE de procédure civile du Bas-Canada. Édition officielle comprenant les textes français et anglais. 28 D.

Doutre. Les lois de la procédure civile, savoir : Texte du Code, rapports des Codificateurs, autorités par eux citées, lois de faillite, règles de pratique des différents tribunaux, principes et formules de procédure, etc., etc., 1867. 29 D.

— Les lois de la procédure civile dans la Province de Québec, 1869. 29 D.

Ouvrages généraux.

Anonyme. Instructions sur les procédures civiles et criminelles, 1768. 29 D.

— Procès verbal des conférences tenues par ordre du Roi, pour l'examen des articles de l'Ordonnance civile du mois d'avril 1667, et de l'Ordonnance criminelle du mois d'avril 1670, 1740. 27 B.

- 32 D. **Anonyme.** Môme ouvrage, 1775. 27 B.
- 32 D. — Nouveau stile du Châtelet de Paris et de toutes les juridictions ordinaires du Royaume, tant en matière civile, criminelle que de Police, 1771. 27 B.
- 32 D.
- Auger. Traité élémentaire de la procédure civile, 1828. 29 D.
- Berriat Saint-Prix.** Cours de procédure civile, 1855. 29 D.
- Bioche.** Dictionnaire de procédure civile et commerciale, contenant la jurisprudence, l'opinion des auteurs, les usages du palais, etc., etc., 1867. 29 D.
- Boitard et Colmet Daage.** Leçons de procédure civile. 27 E.
- Boncenne.** Théorie de la procédure civile, 1837. 27 E.
- Bonnier.** Eléments de procédure civile, 1853. 27 E.
- Bornier.** Conférences des nouvelles Ordonnances de Louis XIV, 1703. 27 B.
- Boutaric.** Explication de l'Ordonnance de Louis XIV sur les matières civiles, 1743. 27 B.
- Carré et Chauveau.** Lois de la procédure civile et administrative, 1862. 28 E.
- Couchot.** Le praticien universel, ou le droit français, et la pratique de toutes les juridictions du royaume, 1738. 28 E et 29 E.
- Daubanton.** Dictionnaire textuel, analytique et raisonné de la procédure civile, 1807. 29 E.
- Dictionnaire de la taxe des frais et dépens, 1807. 29 E.
- Delzers.** Cours de procédure civile et criminelle, 1843. 29 E.
- Demiau-Grouzilhac.** Explication sommaire de la procédure civile, 1825. 29 E.
- Eléments du droit et de la pratique, ou Instructions sur la procédure, 1811. 27 B.
- Gauret.** Style universel de toutes les cours et juridictions du Royaume, 1667. 27 B.
- Môme ouvrage, 1676. 27 B.
- Gilet.** Arrêts et Règlements concernant les fonctions des procureurs, 1727. 27 B.

- Glandaz.** Formulaire général et complet, ou *Traité pratique de procédure civile et commerciale*, 1862. 29 E.
- Hautefeuille.** *Traité de procédure civile et commerciale*. 27 D.
- Jousse.** *Traité de l'administration de la justice*, 1771. 28 B.
- *Commentaire sur l'ordonnance du mois d'avril 1667*, 29 E.
- Krug-Basso.** *De l'office du juge en matière civile. Manuel théorique et pratique à l'usage des Magistrats*, 1862. 29 E.
- Lange.** *La nouvelle pratique civile, criminelle et bénéficiale, ou le nouveau praticien français*, 1741. 28 B.
- Mourlon.** *Répétitions écrites sur le code de procédure civile*, 1872. 29 E.
- Pigeau.** *La procédure civile du Chatelet de Paris, et de toutes les juridictions ordinaires du Royaume*, 1787. 28 B.
- *La procédure civile des tribunaux de France, démontrée par principes et mise en action par des formules*, 1811. 28 B.
- Ravaut.** *Cours raisonné de pratique civile, ou la procédure civile du Palais*, 1787. 28 B.
- Renard.** *Manuel de procédure civile*, 1828. 29 E.
- Rodier.** *Questions sur l'ordonnance de Louis XIV du mois d'avril 1667, 1777*. 28 B.
- Rodière.** *Cours de compétence et de procédure en matière civile*, 1875. 27 F.
- Rogron.** *Code de procédure civile expliqué par ses motifs, par des exemples et par la jurisprudence*, 1863. 27 F.
- Sallé.** *Traité des fonctions, droits et privilèges des commissaires au Chatelet de Paris*, 1759. 28 B et 29 B.
- Serpillon.** *Code civil ou commentaire sur l'Ordonnance du mois d'avril 1667*, 1767. 29 B.
- Sirey.** *Code de procédure civile annoté contenant toute la jurisprudence des arrêts et la doctrine des auteurs*, 1872. 29 B.
- Souquet.** *Dictionnaire des temps légaux, de droit et de procédure, ou Répertoire de législation*, 1844. 29 B.

Teulet, d'Auvilliers et Sulpicy. Code de procédure civile annoté offrant sous chaque article l'état complet de la doctrine, de la jurisprudence et de la législation, 1857. 29 B.

Thomines-Desmazures. Commentaire sur le code de procédure civile, 1832. 29 B.

Traitéés spéciaux.

TITRE I.—*De l'Instance.*

Debacq. De l'action du ministère public en matière civile. 27 F.

Gelie. Traité de l'action publique et de l'action civile, résultant des crimes, délits et contraventions, 1853. 27 F.

Jocoton. Des actions civiles envisagées sur le double rapport de la théorie et de la pratique, comme personnelles, réelles et mixtes, 1847. 27 F.

Poncet. Des actions, 1817. 27 F.

Rome. De l'action paulienne, 1866. 27 F.

Inscriptions de faux.

Serpillon. Code du faux, ou commentaire sur l'Ordonnance du mois de juillet 1747, 1774. 27 A.

Des exceptions.

Goubeau de la Bilennerie. Traité des exceptions en matière de procédure civile, 1823. 27 F.

Jocoton. Des exceptions de procédure en matière civile et commerciale, 1858. 27 F.

Tempier. De la réconvention, 1869. 27 F.

Experts et arbitres.

M. Ch. Manuel des arbitres, 1829. 27 F.

Goubeau de la Bilennerie. Traité général de l'arbitrage en matière civile et commerciale, 1829. 27 F et 29 F.

Vasserot. Nouveau manuel complet des experts, traité des matières civiles, commerciales et administratives, donnant lieu à des expertises, 1845. 29 F.

Péremption d'instance.

- Menelet.** Traité des péremptions des instances, 1750. 29 F.
Reynaud. Traité des péremptions d'instances en matière civile, 1837. 29 F.

Des jugements.

- Poisson.** Recherches sur la probabilité des jugements en matière criminelle et en matière civile, 1837. 29 F.
Poncet. Traité des jugements, 1822. 29 F.

TITRE II.—Moyens de se pourvoir contre les jugements.

- Taillandier.** Traité de l'appel en matière civile, 1839. 29 F.

TITRE III.—De l'exécution des jugements.

- Bruneau.** Nouveau traité des criées, contenant les procédures pour faire toutes sortes de décrets, 1685. 27 A.
Chauveau (Adolphe). De la saisie immobilière et de toutes les ventes judiciaires de biens immeubles, 1861. 29 F.
De Hericourt. Traité de la vente des immeubles par décret, 1771. 27 A.
Mesnil-Marigny. De la liberté des ventes aux enchères. 29 F.
Persil. Commentaire de la loi du 2 juin 1841, sur les ventes judiciaires de biens immeubles, 1841. 29 F.
Roger. Traité de la saisie-arrêt, 1842. 29 F.
Seligman et Paul Pont. Explication de la loi du 21 mai 1858 sur les saisies immobilières et sur la procédure d'ordre. 29 F.
Tembour. Des voies d'exécution sur les biens des débiteurs. 29 F.
Thibault. Traité des criées, ventes des immeubles, et des offices par décret, 1760. 27 A.
- Actions en bornage et possessoires.**
- Aulanier.** Traité des actions possessoires, 1829. 27 G.
Bioche. Traité des actions possessoires, 1865. 27 G.
Curasson. Traité des actions possessoires et du bornage. 27 G.

- Esquirou et Pardiou.** Etudes sur les actions possessoires, 1850. 27 G.
Jay. Du bornage, 1859. 27 G.
Morin. Principes du bornage, 1860. 27 G.
Voir aussi Possession, p. 31.

Des scellés.

- Anonyme.** Règlements sur les scellés et inventaires, 1756. 27 A.
Jay. Traité des scellés en matière civile, criminelle et commerciale, 1847. 27 G.

Des référés.

- Bilhard.** Traité des référés en France, 1834. 27 G.

Huissiers.

- Anonyme.** Style des huissiers et sergents, 1766. 27 G.

Consignations.

- Guillemot.** Traité des consignations. 27 G.

CODE MUNICIPAL ET RURAL.

Texte.

- CODE municipal, édition officielle. 30 E.

Ouvrages Généraux.

- Anonyme.** Code rural ou recueil chronologique des décrets de l'assemblée constituante qui intéressent plus particulièrement le régime des campagnes, 1782. 38 B.
Bécharde. Droit municipal dans l'antiquité, 1860. 38 F.
— Droit municipal au moyen âge, 1861. 38 F.
— Droit municipal dans les temps modernes, 1866. 38 F.
— Autonomie-Césarisme. Introduction au droit municipal moderne, 1869. 38 F.

- Féraud-Giraud.** Voies rurales publiques privées et servitudes rurales de passage, 1868. 38 B.
- Servitudes de voirie. Etude sur la législation et la jurisprudence concernant les charges établies dans un intérêt de voirie sur les propriétés privées bordant les rues et places, routes et chemins, voies de fer, cours d'eau navigables et flottables, 1850. 38 B.
- Fournel.** Les lois rurales de la France, rangées dans leur ordre naturel, 1820. 38 C.
- Fréminville.** Traité général du gouvernement des biens et affaires des communautés d'habitants, 1770. 45 B.
- Garnier.** Traité des chemins, 1842. 38 C.
- Traité des chemins de toutes espèces, comprenant les grandes routes, chemins de halage, vicinaux et particuliers, arbres et fossés qui les bordent, les rues et places publiques, 1834 38 C.
- Grandvaux.** Chemins vicinaux d'après le nouveau règlement général, 1857. 38 C.
- Kersanté.** De la nécessité d'un code rural français, 1865. 38 C.
- Neveu-Derotrie.** Commentaire sur les lois rurales françaises expliquées par la jurisprudence et la doctrine des auteurs, 1845. 38 B.
- Perrot.** Dictionnaire de voirie, 1782. 45 B.
- Renard.** Recueil des lois municipales, 1842. 38 F.
-

APPENDICE

à la première partie.

LÉGISLATION.

EDITS et Ordonnances Royaux, Déclarations et Arrêts du Conseil d'Etat du Roi concernant le Canada, 1803.	31 F.
Le même ouvrage, 1854.	31 F.
ACTES et Ordonnances révisés du Bas-Canada, 1845.	31 F.
ORDONNANCES faites et passées par le Gouverneur et le Conseil Législatif de la Province de Québec, 1825.	31 F.
CAPITULATIONS et extraits des traités concernant le Canada, 1824.	31 F.
ACTES publics, 1760-1797.	31 F.
Même ouvrage, 1759-1825.	31 F.
LES Statuts provinciaux du Bas-Canada, 1793-1836.	31 F et 32 F.
ORDONNANCES spéciales du Conseil pour les affaires de la Province du Bas-Canada, 1838-1841.	32 F.
STATUTS du Canada, 1841-1875.	32 F, 31 E, 32 E et 31 D.
STATUTS Refondus du Bas-Canada, 1861.	32 C.
STATUTS Refondus du Canada, 1859.	32 C.
STATUTS de la Province de Québec, 1868-1875.	31 C.

Ewarts. Index of the Statutes, 1874.	31 D.
Wicksteed. Table of the Statutes of the Dominion.	31 D.

- Anonyme.** Recueil chronologique des Ordonnances, Edits et Arrêts de Règlements cités dans les nouveaux commentaires sur les ordonnances de 1667, 1669, 1670 et 1673, 1757. 23 B.
- Fontanon.** Les Edits et Ordonnances des Rois de France. 24 A.
- Guénois.** Conférence des Ordonnances et Edits royaux, 1778. 24 A.
- Isambert, Decruzy, Jourdan et Taillandier.** Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789. 25 E et 25 F.
- Laurière.** Ordonnances des rois de France de la troisième race, avec Tables, 1723. 24 A, 25 A et 26 A.
- Lopez.** Bulletin annoté des lois, décrets et ordonnances depuis le mois de juin, 1789 jusqu'au mois d'août 1830. 25 F.
- Bulletin annoté des lois, décrets et ordonnances depuis 1830, jusqu'à 1873. 25 F et 25 G.
- Sallé.** L'Esprit des ordonnances de Louis XV, 1774. 23 B.

-
- Berault, Godefroy et Aviron.** Coutume de Normandie. 23 A.
- Bouchel.** Coutume de Poitou, 1727. 23 A.
- Dufau, Duvergier et Guadet.** Collection des constitutions, chartes et lois fondamentales des peuples de l'Europe et des deux Amériques, 1823. 38 C.
- Jouffroy.** Constitution de l'Angleterre, 1843. 38 C.

JURISPRUDENCE.

- COLLECTION de décision du Bas-Canada (Jurist).** 48 B.
- DECISIONS des Tribunaux du Bas-Canada.** 47 E et 48 E.
- LA Revue Légale.** 48 B et 48 C.
- Kirby.** The Lower Canada law Journal. 30 E.
- Létourneau, Lelièvre et Angers.** Revue de législation et de jurisprudence et collection de Décisions des divers Tribunaux du Bas-Canada, 1846. 48 B.
- Ramsay.** A Digested Index to reported cases, 1866. 48 E

- Robertson.** A Digest of all the reports published in Lower Canada, 1864. 48 E.
- Stuart.** Reports of cases argued and determined in the Courts of King's Bench and in the Provincial Courts of Appeal of Lower Canada with a few of the more important cases in the Court of Vice Admiralty and in Appeals from Lower Canada before the Lords of the Privy Council, 1834. 30 E.
-
- Augeard.** Arrêts des différents Tribunaux du Royaume. 42 A.
- Bardet.** Recueil d'Arrêts du Parlement de Paris, 1773. 42 A.
- Blondeau et Guéret.** Journal du palais ou Recueil des principales décisions de tous les parlements, 1713. 44 A.
- Bouguier.** Arrêts de la cour décisifs de diverses questions tant de droit que de procédure, 1738. 42 B.
- Brillon.** Dictionnaire des Arrêts ou jurisprudence universelle des Parlements de France et autres tribunaux, 1727. 42 A et 43 A.
- Cambalas.** Décisions sur diverses questions du droit, 1735. 42 B.
- Catellan.** Observations sur les Arrêts de Toulouse, 1747. 42 B.
- Chauveau.** Journal des avoués, ou Recueil des lois, ordonnances royales, décisions du conseil d'Etat et des ministres, arrêts de la cour de cassation et des cours royales sur des matières de procédure civile. etc., etc. 27 C, 28 C, 27 D et 28 D.
- Dalloz.** Jurisprudence générale, ou Répertoire méthodique et alphabétique de législation, etc. 42 C, 42 D et 42 E.
- Table chronologique du Répertoire, 1873. 42 E.
- Recueil périodique, 1845-1874. 42 E, 42 C et 43 D.
- Table alphabétique des 22 années du Recueil de jurisprudence (1845-1867). 43 E.
- Table du Recueil périodique (1841-1856). 43 E.
- Dénisart.** Actes de notoriété du Châtelet de Paris, 1769. 42 B.
- Dufresne.** Journal des principales audiences du Parlement, avec les Arrêts qui y ont été rendus, 1757. 44 A et 45 A.
- Filleau.** Recueil des Edits, Arrêts et Règlements notables. 43 A.

- Girod et Clariond.** Journal de jurisprudence commerciale et maritime. 25 C et 25 D.
- Grainville.** Recueil d'Arrêts rendus sur plusieurs questions jugées dans des procès de rapport entre la quatrième chambre des enquêtes, 1750. 42 B.
- Hévin.** Arrêts du Parlement de Bretagne, 1684. 42 B.
- Lapeirère.** Décisions sommaires du palais, 1789. 42 B.
- Ledru-Rollin.** Journal du palais. Recueil de jurisprudence française. 45 D, 45 E, 46 B, 46 C, 46 D, 46 E, 47 B, 47 C et 47 D.
- Levet.** Arrêts célèbres du Parlement de Paris, 1612. 42 B.
- Louet et Brodeau.** Recueil de plusieurs Arrêts notables du Parlement de Paris, 1712. 43 A.
- Ménard.** Notables et singulières questions jugées au Parlement de Toulouse, 1751. 43 A.
- Papon** Recueil d'Arrêts notables des Cours souveraines de France, 1621. 42 B.
- Sirey, Devilleneuve, Carette et Gilbert.** Recueil général des lois et des arrêts. 43 E, 44 C, 44 D, 44 E et 45 C.
- Table générale de 1791 à 1850. 45 C.
- Table décennale (1851-1860.) 45 C.
- Table décennale (1861-1870.) 45 C.
- Soefve.** Nouveau recueil de plusieurs questions notables tant de droit que de coutumes, 1700. 44 A.
- Teulet et Camberlin.** Journal des Tribunaux de commerce comprenant l'exposé complet de la jurisprudence et de la doctrine des auteurs en matière commerciale. 24 G.
-
- REVUE critique de législation et de jurisprudence du Canada. 48 E.
-
- REVUE critique de législation et de jurisprudence françaises, y compris les Tables. 48 C, 48 D et 48 E.
- REVUE de législation et de jurisprudence. 49 B et 49 C.

REVUE de législation ancienne et moderne, française et étrangère. 49 E.

REVUE pratique de droit français ; jurisprudence, doctrine et législation. 49 C, 49 D et 49 E.

THÉMIS ou Bibliothèque du jurisconsulte. 49 C.

TABLES analytiques de la Revue de législation et de la Revue antique de législation et de jurisprudence précédées des Tables de la *Thémis* et de la Revue de droit français, 1860. 48 E.
Ce volume est de la plus grande utilité pratique.

REPERTOIRES, DICTIONNAIRES, ENCYCLOPÉDIES Etc., Etc.

Anonyme. Encyclopédie méthodique, ou par ordre de matières. Jurisprudence. 26 E et 26 F.

B . . . Dictionnaire raisonné des domaines et droits domaniaux, 1782. 23 B.

Bousquet. Nouveau dictionnaire de droit. Résumé général de la législation, de la doctrine et de la jurisprudence en matière civile, commerciale, criminelle, administrative, canonique, politique et fiscal, 1847. 26 G.

D'Agar. Le nouveau Ferrière, ou Dictionnaire de droit et de pratique, civil, commercial, criminel et judiciaire, An XII. 26 F.

Dalloz. Répertoire général de jurisprudence. 42 C, 42 D et 42 E.

Dalloz, jeune. Dictionnaire général et raisonné de législation, de doctrine et de jurisprudence, 1835. 43 D et 43 E.

— Tables du Dictionnaire général et raisonné. 43 E.

Daubanton. Dictionnaire du Code civil, ou le texte du Code civil rangé par ordre alphabétique, 1806. 26 G.

Dénisart. Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence, 1783. 24 B et 25 B.
(Cet ouvrage est incomplet.)

Devilleneuve et Gilbert. Jurisprudence du XIXe siècle, ou Table générale alphabétique et chronologique du Recueil générale des lois et des arrêts (1791 à 1850), représentant sur toutes les matières du droit des résumés de la législation et un parallèle de la jurisprudence et de la doctrine des auteurs, 1851. 26 E.

- Favard de Langlade.** Répertoire de la nouvelle législation civile, commerciale et administrative, 1823. 26 D et 26 E.
— Répertoire de la législation du notariat, 1829. 26 E.
- Ferrière.** Dictionnaire de droit et de pratique, 1762. 24 B.
— La science parfaite des notaires, 1728. 26 G.
- Guyot.** Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale, 1784. 25 B et 26 B.
- Ledru-Rollin.** Répertoire général de jurisprudence, de législation et de doctrine, « Journal du Palais. » 1845. 45 D et 45 E.
- Massé.** Le parfait Notaire, ou la science des Notaires, 1827. 26 F.
- Merlin.** Répertoire de jurisprudence, 1827. 26 C et 26 D.
— Recueil alphabétique des questions de droit qui se présentent le plus fréquemment devant les tribunaux, 1810. 22 B.
— Même ouvrage, 1827. 26 D.
- Mesot.** Encyclopédie de droit Belge, 1865. 26 F.
- Michaux.** Formulaire portatif du notariat, 1868. 26 G.
- Prompsault.** Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique, 1849. 26 F.
- Rolland de Villargues.** Répertoire de la jurisprudence du notariat, 1840. 26 G.
— Table d'annotations du Dictionnaire du notariat, 1866. 26 G.
- Rousseau de Lacombe.** Recueil de jurisprudence civile des pays de droit écrit et coutumier par ordre alphabétique, 1753. 23 B.
- Saint-Bonnet.** Nouveau dictionnaire de droit français à l'usage de tout le monde, 1872. 26 G.
- Sébire et Cartéret.** Encyclopédie du droit ou Répertoire raisonné de législation et de jurisprudence, 1836. 26 F.
-

DEUXIÈME PARTIE.

Matières diverses, par ordre alphabétique.

Accusation publique.

Fabre. De l'accusation publique chez les anciens peuples, à Rome, et dans le droit français, 1875. 38 A.

Animaux.

Villequez. Du droit de destruction des animaux malfaisants ou nuisibles et de la louveterie, 1867. 38 A.

Avocats et Barreau.

Boucher d'Argis. Règles pour former un avocat, tirées des plus célèbres auteurs anciens et modernes, 1778. 38 A.

Daresté. Les plaidoyers civils de Démosthène traduits en français, avec arguments et notes, 1875. 38 A.

Dupin et Camus. Lettres sur la profession d'avocat, et bibliothèque choisie de livres de droit qu'il est le plus utile d'acquiescir et de connaître, 1828. 38 A.

Froment. L'éloquence et le Barreau dans la première moitié du XVII^e siècle, 1874. 38 A.

— De l'éloquence judiciaire en France avant le XVII^e siècle, 1874. 38 A.

Joly. Le Barreau de Paris. Etudes politiques et littéraires. 38 A.

Loisel. Pasquier, ou dialogue des avocats du parlement de Paris, 1844. 38 A.

Loubert. J. Domat. Philosophe et magistrat. 38 A.

Liouville. De la profession d'avocat. 1^o Devoirs, honneurs, avantages, jouissances; 2^o Le stage; 3^o La plaidoirie; 4^o Lois et règlements, 1864. 38 A.

Morin. De la discipline des cours et tribunaux, du Barreau et des corporations d'officiers publics, 1868. 38 A.

Muteau. Du secret professionnel, de son étendue et de la responsabilité qu'il entraîne d'après la loi et la jurisprudence. 38 A.

- Pinard.** L'histoire à l'audience, 1840 à 1848, 1848. 38 A.
— Le Barreau au XIXe siècle, 1864. 38 A.
Rodière. Les grands jurisconsultes, 1874. 38 A.
Sabbatier. La tribune judiciaire; Recueil des plaidoyers et des
requisitoires les plus remarquables des tribunaux français et
étrangers, 1855. 38 A et 38 B.

Bienfaisance.

- Champeau.** Manuel des bureaux de bienfaisance, 1856. 38 B.
Pothier. Traité des contrats de bienfaisance, 1770. 38 B.

Brochures.

- Six brochures reliées ensemble et dont chacune est entrée au
titre qui lui convient, avec référence à cet article. 38 B.

Cadastre.

- Noizet.** Du cadastre et de la délimitation des héritages, traité
comprenant l'examen des cadastres étrangers et les améliorations
à introduire dans le cadastre français, 1863. 38 B.

Chemins de fer.

- Feraud-Giraud.** Législation des chemins de fer par rapport aux
propriétés riveraines, 1853. 38 B.
Guillaume. De la législation des rails-routes, ou des chemins de
fer en Angleterre et en France, 1838. 38 B.
Jacqmin. De l'exploitation des chemins de fer, 1868. 38 B.
Palaa. Dictionnaire législatif des chemins de fer, 1872. 38 B.

Communautés religieuses.

- Anonyme.** De l'autorité du Roi touchant l'âge nécessaire à la
profession religieuse, 1661. 38 B.
Postel. Etude sur le régime dotal des communautés religieuses en
France, 1866. 38 B.

Crédit mobilier.

- Aycard.** Histoire du crédit mobilier, 1867. 38 C.

Cours d'eau.

- Anonyme.** Ordonnance de Louis XIV sur le fait des eaux et
forêts, 1765. 38 C.

- Championnière.** De la propriété des eaux courantes, du droit des riverains, 1846. 38 C.
- Chailland.** Dictionnaire raisonné des eaux et forêts, 1769. 43 B.
- Chauveau.** Régime des eaux navigables et non navigables sous le double point de vue théorique et pratique, 1859. 38 C.
- Daviel.** Traité de la législation des cours d'eau, 1845. 38 C.
- Dubreuil.** Analyse raisonnée sur la législation des eaux. 38 D.
- Dufour.** Police des eaux, 1857. 38 D.
- Egret.** Droit rural et régime des eaux, 1871. 38 D.
- Garnier.** Régime des eaux, ou Traité des eaux de la mer, des fleuves, rivières navigables et flottables, 1839. 38 D.
- Hardouin.** Aperçu du régime des eaux non navigables suivi d'un examen du projet de loi sur les associations syndicales. 38 D.
- Plocque.** De la mer et de la navigation maritime, 1870. 38 D.
- Rattier.** Traité des cours d'eau navigables ou flottables en train, y compris plusieurs questions importantes sur les autres cours d'eau et les droits du péage pour la traverse des fleuves et rivières, 1847. 38 D.
- Rives.** De la propriété, du cours et du lit des rivières, 1844. 38 D.
- Wodon.** Le droit des eaux et des cours d'eau, 1874. 38 D.

Dimes.

- Anonyme.** Traité touchant l'origine des dimes, 1687. 38 D.
- Jouy.** Principes et usages concernant les dimes, 1751. 38 D.

Droit Ancien.

- Carpentier.** Le droit payen et le droit chrétien, 1866. 39 B.

Droit Criminel.

- Barbier.** Lois du Jury, 1873. 38 D.
- Beccaria.** Des délits et des peines, 1822. 38 D.
- Comte.** Des pouvoirs et des obligations des Jurys, 1834. 38 D.
- Desquiron.** Traité de la preuve par témoins en matière criminelle, 1811. 38 D.
- Duboy.** Histoire du droit criminel des peuples anciens depuis la formation des sociétés jusqu'à l'établissement du christianisme, 1845. 38 D.

- Dubois.** Histoire du droit criminel des peuples européens. 38 E.
Mittermaier. Traité de la procédure criminelle en Angleterre, en
Ecosse et dans l'Amérique du Nord, 1868. 38 E.
Tissot. Introduction phylosophique à l'étude de droit pénal et de
la réforme pénitenciaire, 1874. 38 E.

Droit de la Guerre.

- Grotius et Barbeyrac.** Droit de la guerre et de la paix. 43 B.

Droit ecclésiastique et canonique.

- Anonyme.** Déclaration du clergé de France de 1682, 1811. 38 E.
— Commentaire sur l'édit du mois d'avril 1695, concernant la
juridiction ecclésiastique 1764. 38 E.
André (Abbé). Cours alphabétique, théorique et pratique de la
légalisation civile ecclésiastique, contenant tout ce qui regarde
les fabriques, les bureaux de bienfaisance, les hospices, les
écoles, les salles d'asile, en un mot tout ce qui concerne les
lois dans leurs rapports avec la religion, suivi de mémoires
sur le droit civil ecclésiastique, 1868. 38 E.
— Cours alphabétique et méthodique de droit canon dans ses
rapports avec le droit civil ecclésiastique, 1860. 38 E.
— Les lois de l'Eglise sur la nomination, la mutation et la révo-
cation des curés, 1838. 38 F.
Archevêque de Paris. De l'appel comme d'abus, son origine,
ses progrès et son état présent, suivi d'un écrit sur l'usage et
l'abus des opinions controversées entre les Gallicans et les
Ultramontains, 1845. 38 F.
Audisio. Droit public de l'Eglise et des nations chrétiennes. 38 F.
Bouchel. La Bibliothèque canonique contenant par ordre alpha-
bétique toutes les matières ecclésiastiques et bénéficiales,
1689. 45 A.
Champeaux. Le droit civil ecclésiastique français, ancien et
moderne. 38 F.
Dantoine. Les règles du droit canon, 1872. 45 B.
Desjardins. Le pouvoir civil au concile de Trente, 1870. 38 F.
Durand de Maillane. Les libertés de l'Eglise Gallicane prou-
vées et commentées suivant l'ordre et la disposition des articles
dressés par Pierre Pithon, 1771. 45 B.
— Dictionnaire de droit canonique et pratique bénéficiale. 45 B.

- Févrete.** Traité de l'abus, et du vrai sujet des appellations qualifiées du nom d'abus, 1778. 45 A.
- Gousset.** Exposition des principes du droit canonique, 1868. 38 F.
- Héricourt.** Les lois ecclésiastiques de France dans leur ordre naturel, et une analyse des livres du droit canonique conférés avec les usages de l'église Gallicane, 1774. 45 A.
- Phillips.** Du droit ecclésiastique dans ses principes généraux, 1850. 38 F.
- Pontas.** Dictionnaire de cas de conscience ou décisions des plus considérables difficultés touchant la morale et la discipline ecclésiastique, 1761. 45 A.
- Portalis.** La liberté de conscience et le statut religieux. 38 F.
- Routier.** Pratique bénéficiale suivant l'usage général et celui de la Province de Normandie, 1745. 45 B.
- Voyer de Bourigny.** Traité de l'autorité des rois touchant l'administration de l'église, 1753. 38 F.

Droits honorifiques.

- Maréchal.** Traité des droits honorifiques, 1740. 40 B.

Droit naturel.

- Ahrens.** Droit naturel. 39 B.
- Audisio.** Juris naturæ et gentium privati et publici fundamenta, 1848. 39 E.
- Jouffroy.** Catéchisme de droit naturel, 1841. 39 B.
- Cours de droit naturel, 1866. 39 B.
- Picard.** Certitude en droit naturel, 1864. 40 D.

Droit public.

- Tissot.** Principes du droit public, 1872. 39 B.
- Desjardins.** De l'aliénation et de la prescription des biens de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics dans le droit ancien et moderne, 1862. 40 F.

Droit romain.

- Accarias.** Précis de droit romain comprenant avec l'exposé des principes généraux, le texte, la traduction et l'explication des Institutes de Justinien, 1874. 39 B.

- Bonjean.** Traité des actions ou exposition historique de l'organisation judiciaire et de la procédure civile chez les Romains, 1845. 39 E.
- Bouchaud.** Commentaire sur la loi des 12 tables dédié au Premier Consul, 1803. 39 B.
- Courtet.** De la Diffamation précédée d'une études sur les injures et le libelle diffamatoire en droit romain, 1873. 39 B.
- Desquiron.** L'Esprit des Institutes de Justinien, 1807. 39 B.
- Domenget.** Institutes de Gaius, 1866. 39 B.
— Traité élémentaire des actions privées en droit romain. 39 B.
- Ferrière.** Traduction des Institutes de Justinien. 39 B et 39 D.
— Les Institutes de Justinien, 1754. 39 B.
- Galisset.** Corpus juris civilis, 1873. 39 C.
- Genty.** Traité des droits d'usufruit, d'usage et d'habitation d'après le droit romain, 1854. 39 E.
- Heneccius.** Elementa juris civilis, 1819. 39 C.
- Julien.** Etude sur les cours d'eau en droit romain, 1868. 39 C.
- Keller.** De la procédure civile et des actions chez les romains, 1870. 39 E.
- Machelard.** Etude sur la règle catonienne en droit romain, 1862. 39 C.
— Théorie générale des interdits en droit romain, 1864. 39 C.
— Dissertation sur l'accroissement en droit romain, 1858. 39 C.
— Texte de droit romain sur la possession, les hypothèques et la donation entre époux, 1856. 39 B.
— Des obligations naturelles en droit romain, 1861. 39 C.
- Maynz.** Cours de droit romain, 1870. 39 C.
— Traité des obligations d'après le droit romain, 1859. 39 B.
- Molitor.** Des obligations en droit romain, 1874. 39 C.
— Cours d'Institutes et d'histoire du droit romain, 1864. 40 C.
- Ortolan.** Histoire de la législation romaine, 1875. 39 C.
- Otonis** Thesaurus juris civilis, 1733. 20 A.
- Pasquier.** L'interprétation des Institutes de Justinien, 1847. 40 C.
- Petit.** Des injures et de la diffamation en droit romain, 1868. 39 C.
— Du Senatus Consulte Vellein, 1868. 39 E.

- Picot.** Du mariage romain, chrétien et français, 1849. 39 C.
Pothier et Bréard Neuville. Pandectes de Justinien, 39 D et 39 E.
Thévenot-Dessaules. Dictionnaire du Digeste, ou substance des Pandectes de Justinien, 1803. 39 C.
Vainberg. La faillite d'après le droit romain, 1874. 39 C.
Zimmern et Etienne. Traité des actions ou traité de la procédure privée chez les romains, 1843. 39 E.

Economie politique.

- Jouffroy.** Catéchisme d'économie politique, 1844. 40 F.

Elections.

- Bavelier.** Histoire sur le droit d'élection et sur les anciennes assemblées représentatives de la France, 1874. 39 F.
Favard de Langlade. Législation électorale, 1830. 39 F.
Pascaud. Etude historique et critique des différents systèmes d'organisation du suffrage politique, 1875. 39 F.

Etablissements dangereux.

- Avisse.** Industries dangereuses, insalubres et incommodes. Etablissements industriels, 1851. 39 F.
Trébuchet. Code administratif des établissements dangereux, insalubres ou incommodes 1832. 39 F.

Etablissements pénitenciers.

- D'Haussonville.** Les établissements pénitenciers en France et aux colonies, 1875. 39 F.
Alauzet. Essai sur les peines et le système pénitencier. 39 F.

Expropriation pour cause d'utilité publique.

- Arnaud.** Manuel du directeur du jury d'expropriation pour cause d'utilité publique, 1864. 39 F.
Caudaveine. Traité de l'expropriation pour cause d'utilité publique, 1839. 39 F.
Debray. Manuel de l'expropriation pour cause d'utilité publique, 1845. 39 F.
Delalleau. Traité de l'expropriation pour cause d'utilité publique, 1866. 39 F.

Deprez-Rouveau. Guide des expropriés pour cause d'utilité publique, 1854. 39 F.

Dufour. De l'expropriation et des dommages causés à la propriété, 1858. 39 F.

Herson. De l'expropriation pour cause d'utilité publique. 39 F.

Gand. Traité général de l'expropriation pour cause d'utilité publique, 1842. 39 F.

Malapert et Protat. De l'expropriation pour cause d'utilité publique, 1857. 39 F.

Martou. De l'expropriation forcée, sur exécution, 1860. 39 F.

Morin. Guide pratique du magistrat, directeur du jury d'expropriation pour cause d'utilité publique, 1870. 39 F.

Rolland. Recueil spécial de jurisprudence et des lois en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, 1866. 39 F.

Roquière. De l'expropriation des immeubles pour cause d'utilité publique, 1868. 39 F.

Extradition.

Billot. Traité de l'extradition suivi d'un recueil de documents étrangers et des conventions d'extradition, 1864. 39 F.

Féodalité.

Despinay. La féodalité et le droit civil français, 1862. 30 F.

Fiefs.

Guyot. Traité des Fiefs, 1738 43 B.

Henrion de Pansy. Traité des Fiefs de Dumoulin, 1773. 43 B.

Institutions judiciaires.

Hiver. Histoire critique des Institutions judiciaires de la France, 1851. 40 B.

Rey. Des institutions judiciaires de l'Angleterre comparées avec celles de la France, 1826. 40 B.

Main-Morte.

Dunod. Traité de la main-morte et des retraits, 1786. 4 B.

Médecine légale.

Ballard. Principes de médecine égale ou judiciaire, 1803, 40 B.

- Belloc.** Cours de médecine légale, théorique et pratique. 40 B.
- Bertrand.** Lois sur les aliénés, 1872. 40 B.
- Briand et Chaudé.** Manuel complet de médecine légale. 40 B.
- Brillaud-Laujardière.** De l'infanticide. Etude médico-légale, 1865. 40 B.
- De l'ivresse considéré dans les conséquences médico-légales' 1866. 40 B.
- De l'avortement provoqué considéré au point de vue médical, théologique et médico-légal, 1862. 40 B.
- Calmeil.** De la folie considéré sous le point de vue pathologique, philosophique, historique et judiciaire, 1845. 40 B.
- Casper.** Traité pratique de médecine légale, 1862. 40 B.
- Traité pratique de médecine légale, Atlas, 1862. 40 B.
- Chatagnier.** De l'infanticide dans ses rapports avec la loi, la morale, la médecine légale, 1855. 40 B.
- Deferry.** Etude médico-légale sur la commotion du cerveau. 40 B.
- Desalles.** Traité de médecine légale, 1855. 40 B.
- Devergie.** Médecine légale théorique et pratique, 1852. 40 B.
- Duchesno.** Sur la strangulation, 1845. 40 B.
- Ferdut.** De l'avortement au point de vue médical, 1865. 40 B.
- Georget.** Discussion médico-légale sur la folie ou aliénation mentale, 1826. 40 B.
- Gosse.** Des taches au point de vue médico-légale avec les trois planches, 1863. 40 B.
- Laruc.** Essai sur l'avortement, 1866. 40 B.
- Légrand Du Saullé.** Traité de médecine légale et de jurisprudence médicale, 1874. 40 B.
- Lévy.** Traité d'hygiène public et privée, 1863. 40 C.
- Littre et Robin.** Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, de l'art vétérinaire et des sciences qui s'y rapportent, 1873. 40 C.
- Mahon.** Médecine légale et police médicale, 1834. 40 C.
- Orfila.** Traité de médecine légale, 1848. 40 C.
- Atlas, 1848. 40 C.

- Parent du Chatelet.** De la prostitution dans la ville de Paris, considérée sur le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration, 1857. 40 C.
- Pellaut.** Code des Pharmaciens, 1858. 40 C.
- Penard.** De l'intervention du médecin légiste dans la question d'attentats aux mœurs, 1868. 40 C.
— Lettres sur la pratique de la médecine légale, 1869. 40 C.
- Pinel.** De la monomanie considérée sous le rapport psychologique, médical et légal, 1856. 40 C.
- Poilroux.** Médecine légale criminelle, 1837. 40 C.
- Sacase.** De la folie considérée dans ses rapports avec la capacité civile, 1851. 40 C.
- Tardieu.** Etude médico-légale et clinique sur l'empoisonnement, 1875. 40 C.
— Etude médico-légale sur la pendaison, la strangulation et la suffocation, 1870. 40 C.
— Etude médico-légale sur l'infanticide, 1868. 40 C.
— Etude médico-légale sur les attentats aux mœurs, 1873. 40 D.
— Etude médico-légale sur l'avortement, 1868. 40 D.
— Dictionnaire d'hygiène publique et de salubrité, 1862. 40 D.
- Thulié.** La folie et la loi, 1866. 40 D.
- Trébuchet.** Jurisprudence de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie, 1834. 40 D.

Mines et Carrières.

- Anonyme.** Edits, Ordonnances, Arrêts et Règlements sur le fait des mines et minières de France, 1764. 40 D.
- Bury.** Traité de la législation des mines, des minières, des usines et des carrières en Belgique et en France, 1859. 40 D.
- Dalloz.** De la propriété des mines, de son organisation légale en France et en Belgique. 40 D.
- Defooz.** Points fondamentaux de la législation des mines. 40 D.
- Dufour.** Les lois des mines, 1857. 40 D.
- Locré.** Législation sur les mines, 1828. 40 D.

Ministère public.

- Dutruc.** Mémorial du Ministère public, 1871. 40 D.

Paroisses.

Affre. Traité de l'administration temporelle des paroisses, 1824.	40 D.
Carré. Traité du gouvernement des paroisses, 1824.	40 D.
Piale. Traité des réparations et reconstruction des églises, 1824.	40 D.
Rousset. Code annoté de la législation civile concernant les églises, presbytères, cimetières, 1867.	40 D.
Sallé. Nouveau Code des Curés, 1780.	40 E.

Presse.

Chassan. Lois sur la presse depuis le 24 février 1818 avec des notes et observations, 1851.	40 E.
Laurent. Etude sur les délits de presse, 1871,	40 E.
Locré. Discussion sur la liberté de la presse, 1840.	40 E.
Rousset. Code général des lois sur la presse, 1869.	40 E.
— Nouveau Code annoté de la presse, 1856.	44 B.
Vingtain. De la liberté de la presse, 1860.	40 E.

Seigneurs.

Bellami. Traité de la perfection et confection des papiers terriers généraux du Roi, etc. etc., 1765.	43 B.
Boutaric. Traité des droits seigneuriaux et des matières féodales, 1781.	43 B.
Henriquez. Code des Seigneurs Hauts Justiciers et féodaux, 1771.	45 B.
Prud'homme. Traité des droits appartenants aux Seigneurs sur les biens possédés en Roture, 1781.	43 B.

Tenure seigneuriale.

Anonyme. Pièces et documents relatifs à la tenue seigneuriale.	40 E et 44 B.
---	---------------

Œuvres diverses.

Barnave. Œuvres, 1843.	40 E.
Féral. Œuvres, 1859.	40 E.
Pasquier. Œuvres choisies, 1849.	40 E.
Servan. Œuvres inédites choisies, 1825.	40 E.

Sujets divers.

- Arnault.** Le socialisme et la commune, 1875. 40 F.
- Baillargé.** Clef du tableau stéréométrique, 1874. 40 F.
— Nouveau traité de géométrie et de trigonométrie, 1866. 40 F.
- Barre.** De l'organisation sociale, 1868. 40 F.
- DeBarre.** Bibliographie instructive ou connaissance des livres rares et singuliers, 1764. 40 F.
- DeMontigny.** Histoire du droit canadien, 1869. 40 F.
- Crémazie.** Manuel des notions utiles sur les droits politiques, le droit civil, la loi criminelle et municipale, les lois rurales, 1852. 40 F.
- Flourens.** Organisation judiciaire et administrative de la France et de la Belgique, 1875. 40 F.
- Hastron.** Vues critiques et philosophique sur le droit, 1865. 40 F.
- Mittermaier.** De la peine de mort, 1865. 40 F.
- Pelletan.** Droits de l'homme. 40 F.
- Quichard.** Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne-d'Arc dite la Pucelle, publié d'après les manuscrits de la bibliothèque Royale, 1841. 40 F.
- Rey.** Les bases de l'ordre social, 1836. 40 F.
-
- Bescherelle.** Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française, 1864. 44 B.
— Grand Dictionnaire de Géographie Universelle, ancienne et moderne. 44 B.
- Boissière.** Dictionnaire analogique de la langue française. 41 D.
- Bouillet.** Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts, 1874. 41 D.
— Dictionnaire universel d'histoire et de géographie, 1874. 41 D.
- Guizot.** Histoire de France racontée à mes petits enfants. 41 D.
- Hoefler et Didot.** Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. 41 B et 41 F.
- Jal.** Glossaire nautique. Répertoire polyglotte de termes de marine anciens et modernes, 1848. 41 D.
- Lafaye.** Dictionnaire des synonymes de la langue française. 41 D.
- Littre.** Dictionnaire de la langue française, 1873. 44 B.

- Malte-Brun.** Géographie Universelle avec Atlas. 41 B.
Robertson. Dictionnaire idéologique. Recueil des mots, des phrases, des idiotismes, et des proverbes de la langue française, 1859. 41 D.
Vapereau. Dictionnaire universel des contemporains. 41 D.
LeMay. Catalogue de la bibliothèque de la Législature de la Province de Québec, 1875. 31 D.
Taché. Recensement du Canada, 1873. 30 D.
-

- Alauzet.** Des sociétés dites de coopération. Brochure, 1866.
Maitrejean. Des droits *ab intestat* de l'époux survivant sur la succession de son conjoint prédécédé. Brochure, 1874.
Séguir (Le comte de). Quelques mots sur la législation et la jurisprudence en matière de donations et de legs charitables. Brochure, 1868
Vaugois. Etudes sur la caducité des legs d'usufruit par rapport aux personnes qui doivent en profiter lorsqu'il existe un légataire de la nue propriété. Brochure, 1868.
-

